



PROJET PÉDAGOGIQUE

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Février 2025

Responsable de formation : Isabelle HOUPY

Equipe filière DETISF :

Blandine DANAU : assistante de formation
Virginie BAQUET : assistante scolarité
Aude FREAL : formatrice



IRTS CA INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE
ET SON CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS / CENTRE DE FORMATION / PÔLE RESSOURCES VAE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie 51100 REIMS
03 26 06 22 88 / contact@irtscs.fr



Table des matières

Index des acronymes	4
Introduction	5
I. Le métier	6
1.1 Historique du métier de TISF.....	6
1.2 Evolution du métier de TISF	6
1.3 Le TISF : un spécialiste de l'accompagnement à la parentalité et du quotidien au domicile	8
II. L'accès au parcours de formation	9
2.1 Prérequis et accès à la formation.....	9
2.2 Commission d'admission	9
2.3 Candidats ajournés	10
2.4 Statut des apprenants et effectif des promotions	10
2.5 Confirmation d'inscription à la formation.....	10
2.6 Désistement ou demande de report de formation	10
2.7 Allègements et dispenses.....	10
III. L'organisation fonctionnelle au sein de l'IRTS CA	11
3.1 Une équipe au service de la formation	11
3.2 Lieux de la formation.....	14
3.3 Modalités de dispensation pédagogique	14
3.4 Les outils numériques mis à disposition de l'apprenant et des apprentis.....	14
3.5 Modalités de suivi qualitatif de la formation	14
3.5.1 Les diverses instances	14
3.5.2 Le rapport d'activité	15
3.5.3 La démarche d'amélioration continue	15
3.5.4 Les outils de suivi qualitatif	16
IV. Contenu et organisation de la formation	16
4.1 Les référentiels	16
4.2 Une offre de formation en alternance et en transversalité	17
4.3 Les différentes voies d'accès au parcours de formation.....	18
4.4 La formation théorique	20
4.4.1 La programmation	20
4.4.2 Les modules spécifiques autour de la notion du quotidien	23
4.4.3 Des projets innovants.....	23
4.4.4 Le contrôle continu.....	23
4.5 La formation pratique	24
4.5.1 Durée et organisation.....	24

4.5.2 Procédures.....	25
4.5.3 Encadrement de la formation pratique.....	26
4.5.4 Les outils au service de l’alternance.....	27
4.5.5 Les visites.....	28
4.5.6 Les rencontres avec les référents professionnels	28
4.6 Modalités et instances déterminant la satisfaction du parcours de l’apprenant	28
4.7 Les divers outils au service des apprenants	29
V. Organisation de la certification	30
5.1 La préparation aux épreuves de certification	30
5.2 Le règlement de certification	31
5.2.1 Le bloc 1 : Contribuer à l’accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours	31
5.2.2 Le bloc 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l’exercice de la fonction parentale	32
5.2.3 Le bloc 3 : S’inscrire dans un travail d’équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours.....	32
VI. Le partenariat et le réseau de l’IRTS CA	33
Conclusion et perspectives.....	34
Annexes.....	35
Annexe 1 : Calendrier de la formation TISF.....	36
Annexe 2 : Programme détaillé	37
Annexe 3 : Référentiel professionnel	40
Annexe 4 : Carnet de bord	44
Annexe 5 : Guide du référent.....	49

Index des acronymes

AEMO : action éducative en milieu ouvert
ASE : aide sociale à l'enfance
BC : bloc de compétences
CADA : centre d'accueil de demandeurs d'asile
CASF : code de l'action sociale et des familles
CFA : centre de formation d'apprentis
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale
DAS : Direction de l'action sociale
DEME : diplôme d'Etat de moniteur éducateur
DETISF : diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
EHPAD : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESMS : établissement social ou médico-social
ESSMS : établissement ou service social ou médico-social
IRTS CA : Institut régional du travail social de Champagne Ardenne
ME : moniteur éducateur
MECS : maison d'enfants à caractère social
MNA : mineur non accompagné
SAVS : service d'accompagnement à la vie sociale
TISF : technicien de l'intervention sociale et familiale
PAC : plan d'amélioration continue
PEAD : placement éducatif à domicile
PUGE : plateforme UNAFORIS Grand Est
UF : unité de formation
UNAFORIS : Union Nationale des Acteurs de la FOrmation et de la Recherche en Intervention Sociale
VAE : Validation des acquis de l'expérience

Introduction

Non réformée depuis 2006, la formation des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) était en attente d'être revisitée et actualisée en lien avec l'évolution sociétale et des besoins des publics les plus vulnérables mais aussi pour répondre à une évolution des dispositifs d'accompagnement et des pratiques.

En décembre 2022, lors d'un atelier proposé par l'UNAFORIS¹ au sujet de la réforme des diplômes d'Etat de moniteur éducateur (DEME) et de TISF (DETISF), les questions du changement de niveau, d'un maintien de deux diplômes et/ou d'un socle commun ont été abordées ce qui nous laissait déjà entrevoir quelques pistes au sujet de cette réforme.

Finalement, par arrêtés et décrets respectivement parus au Journal officiel le 1^{er} juillet 2024 pour les TISF et le 4 juillet 2024 pour les moniteurs éducateurs (ME), la réforme de la formation conduisant à ces deux diplômes a vu le jour, impactant ainsi la nécessaire réingénierie de la formation des ME et des TISF. De concert, les équipes pédagogiques de nos deux filières ont alors coconstruit la nouvelle offre de formation afin de pouvoir accueillir les deux premières promotions dès la rentrée universitaire de septembre 2024.

Selon la nomenclature actuelle des diplômes, le niveau 4 est resté identique pour les deux métiers. Néanmoins, la question d'un socle commun a été actée par l'intermédiaire de deux blocs de compétences concrétisant ainsi des activités, des compétences et des modalités de formation et de certification communes et identiques aux deux diplômes d'Etat. Quant à lui, le troisième bloc de compétences permettant d'obtenir la certification globale du DETISF a permis de mettre en avant la spécificité des TISF déjà reconnue par de nombreux terrains professionnels et acteurs de l'intervention sociale, à savoir le soutien du (des) parent(s) ou de la sphère familiale dans l'exercice de la fonction parentale.

D'un point de vue de la professionnalisation au métier de TISF, cette réforme nous permet aussi d'organiser notre offre de formation dans **une logique de parcours de diplomation**.

Selon une temporalité qui lui est propre, cette logique donne la possibilité au candidat de pouvoir suivre simultanément ou pas, différentes voies d'accès comme la formation initiale, continue, l'apprentissage et/ou la validation des acquis de l'expérience (VAE), afin d'acquérir en tout ou partie, les blocs de compétences. Pour ce faire, un parcours individualisé « sur mesure » peut désormais lui être proposé en fonction de sa situation et de ses besoins de professionnalisation.

Dans un contexte chargé d'enjeux où le métier de TISF nécessite encore d'être promu et reconnu, où la perte d'attractivité des métiers du secteur social et médico-social est réelle, où nos promotions sont en effectifs réduits et où les secteurs de l'intervention à domicile dans le champ de la précarité, de la vulnérabilité et de la protection de l'enfance peinent à recruter des TISF diplômés d'Etat, espérons que cette possibilité d'une offre de formation individualisée et sur mesure puisse attirer davantage de candidats à la certification.

Depuis la première promotion en 2002, l'IRTS CA a contribué à la certification de 180 personnes sur les 187 candidats présentés au diplôme d'Etat de TISF² et la 21^{ème} promotion d'apprenants a été accueillie en septembre 2024, actant ainsi l'accueil de notre première promotion « réformée ».

¹ UNAFORIS : Union Nationale des Acteurs de la FORMation et de la Recherche en Intervention Sociale.

² Etat des lieux en juin 2022.

I. Le métier

Ce métier du travail social trouve sa source auprès des aides familiales apparues il y a presque 150 ans puis s'est fait connaître sous l'appellation « *travailleuse familiale* ». Avec trois réformes (1999, 2006 et 2024), les TISF cherchent encore et toujours à valoriser leurs spécificités, à renforcer l'attractivité et à mieux faire connaître et reconnaître une profession qui doit affirmer son identité professionnelle malgré des qualités reconnues.

1.1 Historique du métier de TISF

Le premier service d'aide à domicile, fondé par le Père Pernet en 1865, missionnait des religieuses comme aides familiales afin « d'éduquer *les mères de famille pour devenir de bonnes chrétiennes* ». Puis en 1920, Madame Violet crée l'association d'aide aux mères de famille pour « *seconder les mères courageuses qui assument la tâche d'élever une nombreuse famille en leur procurant l'aide effective de femmes dévouées, faisant avec elles ou à leur place, si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comportent un ménage et les soins aux enfants* ».

En 1949, le titre d'aide familiale est remplacé par celui de travailleuse familiale. Le premier certificat formalise ainsi la profession et la formation, alors consacrée à la cuisine, à la couture et à l'entretien du logement. En octobre 1967, une circulaire précise le rôle éducatif et préventif en invitant la travailleuse familiale à délimiter son champ d'action à la famille et à l'enfant.

C'est le décret n°74-146 du 15 février 1974 relatif à la formation et à l'emploi des travailleuses familiales qui les reconnaît comme travailleur social du domicile assurant à « *domicile des activités ménagères et familiales soit au foyer de mères de famille qu'elle aide ou qu'elle supplée, soit auprès de personnes âgées, infirmes ou invalides* ». A partir du domicile, son action devait notamment contribuer à maintenir ou à rétablir l'équilibre familial, accomplir les diverses tâches ménagères qu'exige la vie quotidienne et assurer la surveillance des enfants.

La loi de 1975 sur l'Aide Sociale à l'Enfance inscrit la travailleuse familiale dans le champ de l'action sociale. Le cadre de la protection de l'enfance amène la travailleuse familiale à intervenir pour une action socio-éducative dans les familles alors que l'intervention d'une aide-ménagère sera privilégiée s'il n'y a pas de problèmes sociaux. De nouveaux besoins sociaux sont également apparus, en particulier l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion. La prise en charge de ces nouvelles situations conduit la travailleuse familiale à ancrer davantage son action dans le travail social, en partenariat avec les autres travailleurs sociaux. Des offres d'emploi ont ainsi commencé à se développer en dehors des services traditionnels d'aide aux familles.

1.2 Evolution du métier de TISF

La nécessité d'un changement plus radical s'est finalement imposée et une profonde mutation se concrétise en 1999 par une réforme à triple incidences : le nom de la profession, la définition professionnelle et le processus de formation initiale. Le certificat de travailleuse familiale se transforme en diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF) avec deux années de formation totalement réorganisées, accessibles en voie directe, ouverte aux hommes et un diplôme homologué de niveau IV³. Le passage de travailleuse familiale à technicien de l'intervention sociale et familiale traduit la volonté de modifier l'image et d'élargir les champs d'action : **technicien** pour signifier

³ Ancienne nomenclature des diplômes par niveau.

que le TISF maîtrise un ensemble de techniques (ménagères, relationnelles, éducatives et méthodologiques) qu'il est capable de sélectionner et d'utiliser selon l'analyse de la situation. L'**intervention sociale**, à situer dans le cadre de l'aide à la personne, pose cette intervention de proximité (partager des activités du quotidien au domicile) comme un mouvement qui part du sujet et doit rester à son service (logique de projet et de contrat visant à faire émerger le désir de changer chez une personne actrice) et **familiale** pour marquer l'attachement à ce secteur.

A cette époque, le DETISF atteste des compétences acquises pour effectuer une intervention sociale préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants. Le titulaire du DETISF intervient auprès de « *familles, de personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, de personnes âgées ou de personnes handicapées, soit à domicile, soit en établissement ou service s'inscrivant dans les politiques d'action sociale* ».

En tant que **travailleur social**, il participe à la mise en œuvre des politiques d'action sociale et de la politique familiale dans le cadre d'une **action sociale de proximité**, c'est-à-dire toute action, toute relation dirigée vers des individus, des familles ou des groupes, à domicile et à partir du domicile⁴.

« *Si le lieu principal d'intervention du TISF est le domicile, celui-ci doit être compris au sens large de **lieu habituel de vie**, tels que peuvent l'être les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (MECS, CHRS ou EHPAD par exemple). Dans ce cadre, les compétences des TISF doivent permettre d'améliorer la qualité de la prise en charge des résidents* »⁵.

Ses fonctions s'organisent selon des objectifs définis préalablement dans un **projet d'intervention**. Leurs réalisations reposent sur la construction et le développement **d'une relation d'aide**, dans le lieu de vie de la personne aidée et son environnement immédiat, pour **reconquérir une autonomie, donner ou redonner un sens** aux événements de la vie quotidienne, en s'appuyant sur son histoire et les valeurs culturelles qu'elle a reçues.

La réforme du 25 avril 2006 relative au diplôme d'Etat de TISF précise alors quatre fonctions pour la profession :

- Fonction d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du projet individualisé
- Fonction d'accompagnement vers l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne
- Fonction d'aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté
- Fonction de participation au développement de la dynamique familiale

Le TISF « *effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social* »⁶. Il doit être capable de transmettre les savoir-faire essentiels en faisant avec les personnes les tâches de la vie quotidienne, en se situant dans une relation de confiance pour atteindre un objectif. Il doit choisir la façon de le « faire », c'est-à-dire :

- « Faire à la place » pour contenir ce qui est déstructuré et soutenir ce qui est trop lourd,
- « Faire avec » pour encourager et transmettre,
- « Faire faire » pour permettre à la personne de prendre sa place et obtenir une réassurance,
- « Laisser faire » pour se reconstruire.

Le TISF intervient donc « *au domicile habituel ou de substitution des intéressés dans leur environnement proche ou en établissement* » pour mener sa mission, il élabore son intervention avec la personne aidée, en collaboration avec l'équipe de travail et son encadrement, en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes et conformément à un mandat, dans le cadre du projet de service.

⁴ Réflexion issue d'un groupe de travail de la DAS - mai 1998.

⁵ Circulaire de la Direction de l'Action Sociale du 23 septembre 1999.

⁶ Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'Etat de TISF.

1.3 Le TISF : un spécialiste de l'accompagnement à la parentalité et du quotidien au domicile

Le 1^{er} juillet 2024, la réforme relative au DETISF vient à son tour préciser le contexte de l'intervention du TISF, le plaçant à nouveau comme un travailleur social spécialiste du quotidien au domicile mais en faisant davantage le focus sur l'accompagnement de la sphère familiale, des parents ou futurs parents dans le soutien à l'exercice de leur fonction parentale. En lien avec les évolutions sociétales et les attentes et besoins des personnes et des familles en situation de précarité et de vulnérabilité, la **logique de parcours** doit aussi être prise en compte par le TISF au cours des accompagnements socio-éducatifs qu'il conduit.

Toujours dans la continuité de la réforme de 2006 et dans le respect du projet institutionnel de l'établissement ou du service social ou médico-social (ESSMS), le TISF est un travailleur social intervenant auprès des personnes et des familles ayant besoin d'aide dans des circonstances de modifications importantes de la vie : divorce, grossesse pathologique, naissance ou naissance multiple, maltraitance, mesure de protection de l'enfance, etc. Ses actions se réalisent dans le respect de la personne et de la famille et dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial.

Il accompagne les familles, parents, nourrissons, enfants, jeunes, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'exclusion en intervenant à leur domicile habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement social et médico-social (ESMS).

Au fil des années, le champ d'intervention du TISF s'est largement développé lui permettant ainsi d'intervenir dans des contextes d'intervention variés et divers lieux de vie qu'ils soient individuels ou collectifs.

Il est principalement employé par des associations d'intervention à domicile mais aussi par des services sociaux départementaux, des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), des centres parentaux, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des structures d'accueil pour personnes en situation de handicap, des centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), des services d'accueil de mineurs non accompagnés (MNA), des services de guidance familiale. Il est également employé dans le cadre de services et dispositifs œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance (placement éducatif à domicile (PEAD), action éducative en milieu ouvert (AEMO)) ou dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant, etc.

En qualité d'intervenant social du quotidien, ses objectifs sont de préserver l'autonomie des personnes et des familles, de favoriser leur socialisation et leur insertion mais aussi de contribuer au développement de la vie familiale. Son intervention s'appuie sur l'accompagnement socio-éducatif des personnes ou de la sphère familiale dans une logique de parcours.

Pour ce faire, il intervient dans toutes les étapes du projet personnalisé de la personne ou de la famille, tout en veillant à favoriser leur expression, leur participation et leur autodétermination. Il intervient principalement en conduisant des actions individuelles et collectives et mobilise les actes de la vie quotidienne et/ou leurs apprentissages pour y parvenir.

De plus, auprès de la famille, il est désormais clairement repéré dans son rôle et ses compétences d'accompagnement de(s) parent(s) ou de(s) futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale lors de l'accueil de l'enfant ou du jeune. Dans le cadre de la protection de l'enfance, il intervient dans les situations de maltraitance, de violence ou de séparations parentales difficiles. Il est aussi amené à assurer le bon déroulement de visites en présence de tiers.

II. L'accès au parcours de formation

L'accès au parcours de formation est réglementé par les dispositions de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF et fait l'objet d'un règlement de sélection à l'entrée en formation, consultable avec ses annexes sur le site internet⁷ de l'IRTS CA.

Selon son projet de professionnalisation, chaque candidat peut s'inscrire dans une démarche de certification globale ou d'acquisition d'un ou plusieurs blocs de compétences.

2.1 Prérequis et accès à la formation

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à la formation conduisant au diplôme d'Etat de TISF.

Deux modalités d'accès à la formation sont à distinguer selon la situation des candidats.

- Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de TISF et à la suite du dépôt de leur dossier de candidature, sont **admis de droit** en formation :
 - Les candidats lauréats de l'Institut de l'engagement ;
 - Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement et service social et médico-social ;
 - Les candidats ayant acquis un ou plusieurs domaines de compétences relevant du diplôme d'Etat de TISF selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 ;
 - Les candidats ayant acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'Etat de TISF relevant de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024.

Ou

- A l'exception des candidats mentionnés à l'article 3 et à la suite du dépôt de leur dossier, les candidats inscrits dans une démarche de certification globale ou d'acquisition de blocs de compétences doivent réaliser un **entretien de sélection**⁸.

Cet entretien de sélection est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de TISF, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Il consiste à un **entretien oral de 30 minutes** avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel diplômé d'Etat TISF ou exerçant avec un TISF. L'inscription à l'entretien de sélection se fait sur le site internet de l'IRTS CA⁹.

2.2 Commission d'admission

La commission d'admission comprend le directeur de la pédagogie et des formations, le responsable de la formation et un référent apprentis du CFA de l'IRTS CA. Elle peut aussi être composée d'un professionnel titulaire du diplôme d'Etat de TISF. A l'issue de la session des entretiens de sélection, la commission d'admission se réunit et arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir une note finale égale ou supérieure à 10/20 lors de l'entretien de sélection. Ils sont classés par ordre de mérite en fonction de la note obtenue.

Les candidats ayant obtenu la même note sont départagés s'il y a lieu par la note obtenue sur l'item : « le candidat et sa motivation pour le métier », puis le cas échéant sur les items suivants.

⁷ Règlement de sélection à l'entrée en formation et ses annexes : <https://irtsca.fr/>.

⁸ Disposition de l'article 4 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de TISF.

⁹ Site internet IRTS CA : <https://irtsca.fr/>.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur de la pédagogie et des formations après avis de la commission. A la suite de la commission, le candidat reçoit par courriel sa notification d'admission précisant la réussite ou l'ajournement de sa sélection. En cas de réussite, les résultats de l'admission en formation sont valables trois ans à partir de la date de la commission d'admission.

2.3 Candidats ajournés

Les candidats ajournés peuvent prendre connaissance des appréciations de l'évaluation de l'entretien à compter de la date des résultats et ce durant un mois, en faisant la demande écrite au service Admissions.

2.4 Statut des apprenants et effectif des promotions

Les inscriptions à l'entrée en formation de l'IRTS CA se font sur deux listes distinctes :

- Une liste pour les candidats pouvant prétendre à un financement de la Région (liste quota)

Nombre maximum de candidats admissibles à l'entrée en formation sur la liste quota : 15.

- Une liste pour les candidats dont le financement est autre : employeur, apprentissage, personnel, etc. (liste hors quota)

Nombre maximum de candidats admissibles à l'entrée en formation sur la liste hors quota : 15.

Pour déterminer la liste dont il relève, le candidat a accès aux éléments de distinction dans le règlement de sélection à l'entrée en formation consultable sur le site internet de l'IRTS CA.

2.5 Confirmation d'inscription à la formation

Le candidat doit confirmer son inscription dans les délais indiqués lors de sa notification d'admission.

2.6 Désistement ou demande de report de formation

En cas de désistement, le candidat doit adresser un courrier au service Admissions.

En cas de demande de report de formation, le candidat doit adresser une demande écrite motivée et datée. Pour bénéficier du report à la rentrée suivante (N+1), le candidat devra confirmer son inscription auprès de l'IRTS CA par le versement des frais de scolarité au plus tard **cinq mois avant la date de la rentrée.**

2.7 Allègements et dispenses

A l'entrée en formation et conformément à l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de TISF, chaque candidat inscrit dans une démarche de certification globale ou d'acquisition de blocs de compétences fait l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation, de leurs expériences professionnelles et personnelles.

Ce positionnement est réalisé lors d'un entretien avec le responsable de formation et doit permettre au candidat et à sa demande, de bénéficier de dispense(s) de formation et d'épreuve(s) de certification et/ou d'allègement(s) de formation.

Pour les candidats apprentis, cet entretien est réalisé avec le responsable de formation et le référent apprenti CFA.

Au regard des allègements et/ou des dispenses de formation mentionnés dans l'arrêté du 22 janvier 2025 modifiant l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF, le responsable de formation établit un programme de formation individualisé. Celui-ci doit notamment faire apparaître les périodes de formations théoriques et pratiques en veillant à ce que la formation pratique ne soit pas réduite de plus d'un tiers. Les dispenses de formation et d'épreuve(s) de certification ainsi que les allègements de formation pratique sont portés au livret de formation du candidat.

Pour les candidats ayant acquis un ou plusieurs domaines de compétences relevant du diplôme d'Etat de TISF selon les dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006, un tableau de correspondance¹⁰ entre les domaines et les blocs de compétences permet de déterminer le programme de formation individualisé nécessaire.

III. L'organisation fonctionnelle au sein de l'IRTS CA

3.1 Une équipe au service de la formation

La formation conduisant au diplôme d'Etat de TISF s'appuie sur les deux pôles de l'organisation fonctionnelle de l'IRTS CA.

Sous la responsabilité de la direction générale et de la direction de la pédagogie et des formations, deux équipes œuvrent ensemble tout au long du cycle de la formation :

- Une équipe relevant des services supports composée de personnels salariés et permanents de l'IRTS CA, placée sous la responsabilité du directeur général de l'IRTS CA ;
- Une équipe pédagogique relevant du pôle Pédagogie composée de salariés permanents et occasionnels.

➤ Les activités des pôles services supports

En dehors de la pédagogie, les activités de ce pôle regroupent :

- Le pôle ressources et logistique (ressources humaines, accueil et services généraux, service informatique et communication)
- Le pôle finances
- Le pôle chargé(e)s de missions (chargé de qualité, chargé des mobilités et des relations internationales et référent handicap¹¹)

➤ Les activités du pôle Pédagogie de l'IRTS CA

Deux directeurs de la pédagogie et des formations œuvrent au sein de ce pôle et pilotent l'ensemble des dispositifs de formation proposés et dispensés par l'IRTS CA tels que :

- Les formations par apprentissage (Centre de Formation d'Apprentis)
- Les formations initiales de niveau 3 à 6
- L'accompagnement des candidats à la validation des acquis de l'expérience
- Les formations tout au long de la vie, certifiantes ou pas
- Les prestations d'études et de conseils
- Les formations supérieures et d'encadrement
- Le centre de ressources documentaires

¹⁰ Consulter l'annexe 5 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de TISF.

¹¹ Le **référent handicap** est l'interlocuteur privilégié des apprenants en situation de handicap et leur garantit un suivi personnalisé et le bon déroulement de leur parcours en lien avec l'équipe pédagogique concernée.

L'équipe des intervenants est représentée par :

Le **directeur de la pédagogie et des formations** assure le pilotage stratégique et pédagogique des parcours de diplomation conduisant au diplôme d'Etat de TISF, la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il a également en charge l'évaluation de la formation dans le cadre de la démarche qualité et du rapport d'activité, le pilotage du conseil de perfectionnement de la formation ainsi que le développement du partenariat avec les acteurs du territoire de Champagne-Ardenne et de la Région Grand-Est.

Le **responsable de la formation** est l'interlocuteur privilégié des apprenants et des candidats à la certification quelles que soient les questions abordées ou les difficultés rencontrées au cours de leur parcours de formation. Il intervient sous la responsabilité de la direction de l'IRTS CA auquel il rend compte régulièrement de la pédagogie qu'il met en adéquation d'après les choix institutionnels.

Il organise la formation, assure l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique. Il est responsable de la mise en œuvre du projet pédagogique. En lien avec les responsables des axes transversaux, il veille au respect du référentiel de formation, à la qualité des contenus de la formation théorique et des outils pédagogiques mobilisés en s'assurant que les recommandations de bonnes pratiques professionnelles et les connaissances soient conformes et actualisées. Il participe au calendrier de l'alternance, à la programmation, à la personnalisation des contenus et à la qualité de l'ensemble du dispositif de formation. Il travaille en collaboration avec les assistants de formation afin de favoriser le suivi administratif et pédagogique de chaque apprenant de la filière.

Le responsable de la formation des TISF se veut également un acteur du quotidien pour l'apprenant qu'il initie. Il s'agit d'être là pour chacun en se rendant disponible et présent pour échanger sur les sujets nécessaires ou pouvant être un frein au parcours de formation.

En lien avec le responsable du centre de ressources documentaires, il assure la veille sur l'état des connaissances. En concertation avec le chargé de mission qualité, il gère et organise les évaluations tout au long du dispositif de formation via les enquêtes de satisfaction et les bilans de la formation. Il initie les actions de partenariats. Il développe le réseau des établissements et services médico-sociaux concourant à la formation pratique, des intervenants, des pairs formateurs ou autres acteurs du territoire concernés par le métier de TISF. Il contribue à la certification des candidats à l'échelle territoriale du Grand-Est et propose des jurys de certification à la DREETS. Il participe aux instances de réflexion organisées par la DREETS et par la plateforme UNAFORIS Grand-Est (PUGE).

L'**assistant pédagogique de la formation** constitue les dossiers pédagogiques des apprenants et réalise les livrets de formation pour le DETISF. Il assiste le responsable de formation et les formateurs dans l'élaboration d'outils de communication tant à l'égard des apprenants que des partenaires. Il vérifie et transmet aux différentes parties (référént professionnel, apprenant et son employeur si salarié, responsable de formation) les documents de la formation pratique comme la pré-affectation, les conventions et les évaluations de la formation pratique. Il assure la traçabilité du parcours de l'apprenant. Il réceptionne également les différents travaux des apprenants, à échéance. Il participe à l'élaboration et à la mise en forme du rapport d'activité.

L'**assistant chargé des scolarités des formations** vérifie et gère les dossiers administratifs et financiers. Il réceptionne les états de présence ainsi que les justificatifs d'absence. Il centralise les dossiers de financements de la Région Grand-Est. A cela, s'ajoute la réalisation des devis, des conventions de prise en charge ainsi que les attestations de présence pour les salariés.

Le **chargé des admissions** informe les personnes désireuses de s'inscrire à la formation. Il s'assure de la complétude des dossiers de chaque candidat. Conformément au règlement de sélection à l'entrée en formation de l'IRTS CA, pour les candidats concernés par l'article 4 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024, il organise la mise en œuvre des entretiens de sélection puis de la commission d'admission en convoquant ses membres. Il dresse le procès-verbal à l'issue de la commission d'admission.

Les **responsables des axes transversaux** sont chargés de programmer les contenus de la formation théorique en lien avec le référentiel de formation extrait de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024. L'IRTS CA a pris l'orientation d'organiser la formation en 8 axes de façon transversale entre les différentes filières à partir des référentiels ministériels de chaque métier préparé à l'institut et de la décliner en module.

Les **formateurs « référents de parcours »** de l'IRTS CA interviennent dans le cadre de l'accompagnement à la professionnalisation des apprenants. En lien avec le responsable de la formation, le référent de parcours accompagne les apprenants tout au long de leur parcours de formation jusqu'à la certification tout en assurant la traçabilité. De manière individuelle et/ou collective par groupe d'environ 15 apprenants, il les accompagne dans la construction de leur identité du « métier » de TISF et dans la construction de leur expérience. Il s'agit plus précisément pour chaque apprenant d'être guidé et soutenu dans leur réflexion professionnelle mais aussi accompagné dans l'élaboration de leur projet de formation pratique. Le référent de parcours leur permet aussi de s'approprier la dimension formative de l'alternance et de faire un lien entre les différentes disciplines et la pratique professionnelle au quotidien. Il suit l'évolution de leurs apprentissages tels la démarche d'observation, de rendre compte, de questionnement, d'analyse et d'évaluation. Il réalise les visites de la formation pratique en lien avec l'apprenant et le référent professionnel du site qualifiant.

Lors du travail en petits groupes, il anime une réflexion sur le métier par des entrées différentes comme la question du positionnement professionnel, du travail en équipe, de la communication, de l'éthique. L'objectif est aussi de mutualiser les compétences et les connaissances du groupe. Il soutient l'apprenant dans ses questionnements, l'avancée et la qualité de ses productions tout en prenant compte des contraintes et/ou des freins qui apparaîtraient au cours de son parcours de formation.

Les **formateurs permanents** de l'IRTS CA interviennent également dans la dispense de contenus de connaissances au regard de leurs spécificités.

Les **professionnels du centre de ressources documentaires** de l'IRTS CA accueillent les apprenants, apprentis, candidats à la VAE, étudiants, demandeurs d'emploi ou salariés pour le prêt d'ouvrages, de revues spécialisées, etc. Le responsable et son assistant assurent la veille documentaire et juridique en lien avec la mission et le métier de TISF et actualisent les bibliographies inhérentes au sujet. Le responsable du centre de ressources documentaires intervient également pour dispenser aux apprenants de la méthodologie pour réaliser leur veille documentaire et réglementaire.

Les **formateurs et intervenants experts vacataires** sont des **formateurs occasionnels ou prestataires de service ou professions libérales** assurant des contenus de formation en mobilisant leurs connaissances, leur expertise et leur expérience de terrain auprès de personnes en situation de vulnérabilité, de précarité, de handicap, de dépendance, etc. Il nous semble important que la pédagogie proposée aux TISF repose aussi sur des témoignages de pratiques professionnelles pour leur permettre de faire du lien entre les sciences humaines et sociales.

Les **pairs formateurs dits « témoins »** : l'équipe s'enrichit ponctuellement de témoignages de personnes concernées, de familles, de différents partenaires associatifs ou autres. Ils concourent à partager leur parcours de vie, leur vécu et/ou leur regard sur leur participation que ce soit en tant que personne concernée ou en qualité de représentant légal. Ponctuellement et en fonction du contenu à aborder, le témoignage d'autres acteurs peut aussi être sollicité.

Le **référent CFA pour les apprentis TISF** et **l'assistant du CFA** sont les interlocuteurs privilégiés des employeurs, des apprentis et candidats à l'apprentissage. Ils les informant en amont de tout processus amenant à l'apprentissage. Ils les accompagnent sur les dimensions administratives, organisationnelles, matérielles et pédagogiques.

Le référent CFA garantit le parcours de formation de l'apprenti en coordonnant les lieux professionnels, la filière TISF de l'IRTS CA et la référence de parcours et assure la cohérence entre les différentes parties prenantes. Il facilite le lien entre l'employeur, le maître d'apprentissage et l'apprenti. Cet accompagnement est soutenu administrativement par l'assistant du CFA.

Le **coordinateur du pôle ressources de la VAE**, architecte des parcours, permet aux candidats à la VAE de maximiser leurs chances de faire reconnaître leurs compétences en réalisant avec eux un bilan individualisé de leurs besoins puis en coordonnant leur accompagnement avec l'accompagnateur.

L'**accompagnateur VAE** anime des ateliers collectifs et de rencontres individuelles afin d'apporter aux candidats la méthodologie nécessaire à la retranscription de leurs expériences dans le livret 2. Il les prépare aussi à l'épreuve orale.

3.2 Lieux de la formation

La formation théorique est essentiellement dispensée dans les locaux de l'IRTS CA à Reims. L'accès est possible par différents moyens de locomotion. Un parking est mis à disposition par l'Université de Reims Champagne-Ardenne. L'IRTS CA dispose de deux amphithéâtres et d'une vingtaine de salles de cours, chacune équipée d'un tableau blanc interactif et d'un vidéoprojecteur.

Occasionnellement, la formation théorique peut avoir lieu sur des sites partenaires avec lesquels l'IRTS CA a conventionné. Il peut s'agir d'un site proposant un lieu dédié à des contenus spécifiques et des mises en situation réelles comme un appartement adapté à l'accueil d'un public en situation de handicap, une cuisine collective, un local associatif, un espace de vie au sein d'un établissement ou service médico-social ou encore un lieu réservé à l'accueil de parents et d'enfants lors de visites médiatisées.

3.3 Modalités de dispensation pédagogique

Les modalités de dispensation pédagogique peuvent s'effectuer selon trois modes :

- **En mode présentiel** à l'IRTS CA ou sur site ;
- **En mode « hybride »** associant le mode distanciel (visio-conférence, classe virtuelle) et le mode présentiel ;
- **En mode distanciel** : classe virtuelle par système de visio-conférence avec partage de documents.

3.4 Les outils numériques mis à disposition de l'apprenant et des apprentis

A titre individuel et pour chacun des apprenants et apprentis candidats à la certification, l'IRTS CA met à disposition une plateforme Office 365 de dépôt et de stockage des documents et des outils utiles au parcours de formation. Ils disposent ainsi d'un accès à une boîte courriel nominative, à des logiciels Word, Excel, Power Point ou encore à un One Drive ainsi qu'à un Share Point.

3.5 Modalités de suivi qualitatif de la formation

3.5.1 Les diverses instances

Au sein de l'IRTS CA, différentes instances veillent à la qualité et au bon déroulement des parcours de formation des candidats au DETISF :

Le **conseil d'administration** de l'IRTS CA veille aux orientations stratégiques et à leur mise en œuvre. Il est régulièrement informé des activités de la filière des TISF par le biais du rapport d'activité, au même titre que l'ensemble des activités développées au sein de l'institut. Chaque année, une Assemblée Générale se tient et permet aux différentes parties prenantes de la formation, une présentation du bilan financier ainsi que des orientations et perspectives à venir de l'IRTS CA.

Le **conseil de perfectionnement générale** de l'IRTS CA est une instance de travail se réunissant au moins une fois dans l'année. Cette instance est consultée pour validation des décisions stratégiques et pédagogiques proposées. Elle a une fonction consultative et réflexive. Elle rend compte de l'activité de la formation et concourt ainsi à la démarche qualité. Le Conseil de perfectionnement se compose de services de l'Etat, employeurs, direction pédagogique, formateurs, candidats... A cela, il existe également un conseil de perfectionnement par filière, le conseil de perfectionnement TISF a lieu au cours du second semestre de l'année civile.

La **représentation des apprenants TISF et des apprentis** est respectivement réalisée par des délégués de promotion et des délégués du CFA. Ils sont élus au début de chaque cycle de formation d'au moins 200 heures et selon un scrutin uninominal à deux tours. Ils font toutes suggestions pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenants et apprentis au sein de l'IRTS CA. Ils assurent aussi la représentation de leurs collègues au sein de toutes les instances institutionnelles de l'IRTS CA, les conseils de perfectionnement, les commissions pédagogiques ou les conseils de discipline, en cas de convocation à ceux-ci.

3.5.2 Le rapport d'activité

Le rapport d'activité est un document d'évaluation rédigé par la filière recueillant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives du parcours de formation. Il constitue un bilan par année civile de la formation. C'est un document incontournable dans la démarche qualité de l'IRTS CA car il est communiqué à l'occasion des instances de pilotage telles que l'assemblée générale de l'IRTS CA, le Conseil de perfectionnement générale des formations. Le rapport d'activité de la formation est consultable sur le site internet de l'IRTS CA et est adressé à la Région.

3.5.3 La démarche d'amélioration continue

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'IRTS CA a obtenu la certification qualité « Qualiopi », nécessaire pour l'obtention de fonds publics ou mutualisés.

La marque « Qualiopi » n'atteste pas la qualité de la formation mais la qualité des processus mis en œuvre par les organismes pour dispenser des formations en visant la conformité de ces processus au Référentiel National Qualité selon l'article L. 6316-3 du code du travail. Avec cette certification, notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue. Des points d'amélioration ou points de vigilance sont recueillis dans les processus d'évaluation par le service qualité et alimentent les plans d'amélioration continue portés par l'institution.

Les retours du dispositif questionnaire, des audits ou contrôles externes sont recueillis dans le plan d'amélioration continue de l'IRTS CA et font l'objet de temps de réflexion intégrés aux diverses réunions de l'IRTS CA (comité de direction mensuel, rencontres mensuelles avec les directrices pédagogiques, réunions par entité pédagogique, réunions des équipes pédagogiques, réunions avec les services support, réunions institutionnelles).

Les audits internes réalisés permettent à la fois un regard supplémentaire sur notre conformité à l'égard des attendus du Référentiel National Qualité et des temps d'échanges avec l'équipe pédagogique ou les services support. Un P.A.C. spécifique à la filière ou au service en découle. Les équipes à tous les niveaux institutionnels sont donc invitées à s'interroger sur les pratiques et à collaborer à la dynamique de la démarche d'amélioration continue. Cette dynamique intègre aussi le rapport d'activité annuel de la filière. Ce rapport est un outil d'évaluation par l'équipe pédagogique de la filière.

3.5.4 Les outils de suivi qualitatif

L'évaluation de la formation s'effectue par toutes les parties prenantes : apprenants, prescripteurs, financeurs, commanditaires et intervenants. A ce titre, au cours de la formation, différents temps sont formalisés pour recueillir des données qualitatives quant à la satisfaction des parties prenantes. Ces données sont traitées et utilisées dans l'argumentation des rapports d'activité et des conseils de perfectionnement.

Elles sont également transmises à l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique. Auprès des candidats, le recueil des données s'effectue selon différentes modalités :

- De manière collective : « à chaud » à l'occasion du bilan final proposé lors de la dernière semaine de formation théorique.

- De manière individuelle : avec le recueil anonyme des données via des questionnaires d'évaluation de l'IRTS CA, à savoir :

- Le dernier jour de la formation théorique : les questionnaires d'évaluation de fin de formation, volet logistique et environnement de travail et volet pédagogique.

Ces questionnaires d'évaluation anonymes en deux volets sont l'occasion pour le candidat de faire le bilan général de son parcours de formation. Pour l'IRTS CA, il s'agit d'évaluer le parcours de formation notamment au niveau des conditions logistiques, matérielles humaines et pédagogiques mises à disposition.

- Entre 2 et 6 mois après la fin de la formation : le questionnaire d'évaluation post-formation à destination du candidat.

A l'appui de ce questionnaire d'évaluation anonyme, l'IRTS CA souhaite mesurer :

- l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ;
- l'impact de la formation suivie sur les pratiques professionnelles des salariés.

IV. Contenu et organisation de la formation

Selon les dispositions de l'arrêté et du décret n°2024-655 du 1^{er} juillet 2024, la formation préparant au diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale comporte un total de 950 heures de formation théorique et de 1 050 heures de formation pratique.

La formation vise à l'acquisition d'une technicité, gage de reconnaissance professionnelle, sanctionnant l'acquisition de connaissances, de compétences et méthodes de travail qui seront attestées par la réussite au diplôme d'Etat de TISF.

4.1 Les référentiels

Le référentiel professionnel inhérent à cet arrêté prévoit désormais une structuration en **trois blocs de compétences** au sein desquels une compétence de communication est associée.

Chacun des blocs est composé de deux activités se déclinant en plusieurs compétences et indicateurs de compétences.

Bloc de compétences 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

- Activités : Participer au projet personnalisé
Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne

Bloc de compétences 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale

- Activités : Soutenir le(s) parent(s)/la sphère familiale à tout changement de la vie familiale
Accompagner les parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation et le développement de l'enfant/du jeune

Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

- Activités : Accompagner la personne/la sphère familiale dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial
Participer à la vie de l'institution

Le **référentiel de formation** des TISF comporte trois domaines de formation, chacun étant relié à un bloc de compétences.

Le **référentiel de certification** définit les modalités de certification de chacun des blocs de compétences. L'ensemble de ces référentiels se résume ainsi :

	Référentiels TISF	Volume horaire	Unités de formation	Epreuves de certification	Modalités de certification
Bloc 1	Domaine formation 1	420 heures	4	2	Note de réflexion (dossier écrit et oral)
Bloc 2	Domaine formation 2	380 heures	4	2	Dossier de pratiques professionnelles (écrit et oral)
Bloc 3	Domaine formation 3	150 heures	2	1	Epreuve écrite sur table

4.2 Une offre de formation en alternance et en transversalité

La **formation en alternance** permet de juxtaposer dans le temps et l'espace et selon une logique complémentaire, la formation théorique et la formation pratique. L'alternance permet ainsi à l'apprenant de s'approprier progressivement les contenus relatifs aux connaissances, à la méthodologie et au positionnement professionnel en faisant des allers et retours successifs avec la pratique où l'action et la réalisation de tâches sont prépondérantes. Le rôle de chacun des acteurs concourant à la professionnalisation par alternance est primordial, qu'ils soient formateurs permanent, référent de parcours, référent professionnel, maître d'apprentissage ou responsable de formation. Cela nécessite des temps de bilan de la formation pratique comme les visites de l'apprenant au sein des sites qualifiants, parfois des temps d'échange avec l'apprenant nécessités par une difficulté ou des freins rencontrés lors la formation pratique ou théorique. Ou tout simplement, cela se concrétise aussi par la rencontre annuelle entre l'équipe pédagogique de la filière TISF, le référent CFA, les référents professionnels et les maîtres d'apprentissage pour échanger sur la formation pratique des apprenants et des apprentis. L'objectif visé de l'alternance est ainsi de susciter l'articulation entre nos champs de compétences afin de garantir la satisfaction des parcours de formation de chacun des candidats, quelle que soit la voie empruntée pour y parvenir.

Pour ce faire, lors de chaque cycle universitaire, nous avons conçu le calendrier¹² de la formation en respectant le principe de l'alternance en proposant en moyenne 2 semaines consécutives de regroupement en centre de formation suivies de 3 à 4 semaines sur site qualifiant et ainsi de suite.

¹² Voir annexe 1 : calendrier de la formation TISF.

Les transversalités permettent aux apprenants d’assister à des contenus communs, quelques soient le métier visé et la filière de formation dont ils dépendent. La volonté pédagogique des transversalités est d’illustrer et d’apprendre aux travailleurs sociaux dès la formation initiale, à travailler ensemble, à partager des pratiques professionnelles, à additionner des compétences et des approches différentes. Cette transversalité se conjugue avec la spécificité des métiers et des qualifications.

Ainsi, que cela soit lors de cours magistraux, de travaux dirigés ou d’ateliers de médiations éducatives, les TISF se retrouvent aux côtés d’apprenants qui ont fait le choix de suivre d’autres filières du social. Cette proximité est une finalité permanente dans le projet de l’institut.

En 2024, à la suite de la réforme des formations conduisant au DE de TISF et au DE de moniteur éducateur, nous avons fait le choix de réfléchir à une nouvelle organisation des filières de niveau 4. En effet, il existait déjà une transversalité importante entre les deux filières pour environ un tiers de leur formation théorique.

Depuis la rentrée de septembre 2024, les transversalités constituent désormais environ les deux tiers de la formation théorique. A savoir, durant les contenus inhérents aux domaines de formation 1 et 3, les promotions des ME et des TISF sont ensemble. En qualité d’équipe pédagogique, notre point de vigilance est de veiller à ce que chaque identité métier puisse s’y retrouver en sensibilisant les différents formateurs et intervenants occasionnels aux besoins spécifiques des ME et des TISF de recevoir des illustrations concrètes de situation de travail répondant à leur identité de métier.

Par ailleurs, la réforme nous a amené à nous rapprocher de la filière des éducateurs de jeunes enfants afin d’organiser des médiations en transversalité.

4.3 Les différentes voies d’accès au parcours de formation

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à l’arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d’Etat de TISF, l’IRTS CA a organisé son offre de formation dans une logique de parcours de diplomation. Pour rappel, cette logique se définit par la possibilité qui est offerte au candidat de pouvoir suivre différentes voies, simultanément ou pas, afin d’acquérir un, deux et/ou trois blocs de compétences tout en prenant en considération les éléments relatifs à la temporalité et aux conditions dont il dispose.

Selon le profil du candidat, plusieurs voies s’offrent à lui pour obtenir le diplôme d’Etat de TISF.

Ainsi, chaque candidat peut choisir de se former et de se présenter aux épreuves de certification en tout ou partie en vue d’acquérir un ou plusieurs blocs de compétences. Il a ainsi la possibilité de suivre :

- **La voie de la formation, initiale ou continue ou celle de la formation par l’apprentissage**
- **La voie de la validation des acquis de l’expérience**

Pour ce faire et en lien avec les équipes pédagogiques du centre de formation certifiant, du centre de formation des apprentis et des différents pôles de l’IRTS CA, un parcours individualisé lui est proposé en fonction de sa situation et de ses besoins de professionnalisation au métier de TISF. L’entretien de positionnement à l’entrée en formation permet de déterminer la ou les voies possible(s) afin de concrétiser les parcours de formation individualisés.

Selon le profil du candidat, la formation préparant au diplôme d’Etat de TISF peut se réaliser dans le cadre :

- D’une **démarche d’acquisition de la certification globale** des trois blocs de compétences pour un total de 2000 heures de formation réalisables sur une amplitude maximale de 24 mois, soit 950 heures de formation théorique et 1050 heures de formation pratique. Les formations

théorique et pratique se réalisent en suivant les principes de l'alternance et des transversalités¹³ et selon une progression pédagogique entreprise durant un cycle long correspondant à deux années universitaires consécutives.

Cette démarche permet aux candidats de se professionnaliser dans le cadre de la formation initiale (étudiants, demandeurs d'emploi) ou continue (salariés en reconversion professionnelle, professionnels faisant fonction de TISF) ou par la voie de l'apprentissage.

Sur demande du candidat, des allègements et/ou des dispenses de formation théorique ou de formation pratique et/ou des dispenses de certification peuvent être accordés. En cas de non-possibilité d'allègement(s) et/ou de dispense(s), le candidat se voit proposer un parcours de formation théorique et pratique complet à l'issue de l'entretien de positionnement réalisé à l'entrée en formation.

- D'une **démarche d'acquisition de blocs de compétences**. Il s'agit pour le candidat de professionnaliser bloc par bloc et selon une temporalité qui lui est propre. Pour les candidats inscrits dans cette démarche d'acquisition par bloc, l'amplitude de la formation est plus courte et peut être entreprise dans une temporalité comprise entre 6 à 12 mois. Les principes de l'alternance et des transversalités sont également suivis mais ne sont pas organisés de la même manière que pour les cycles longs. Les candidats concernés sont amenés à réaliser leurs apprentissages théoriques tantôt avec la promotion des apprenants en première année et en deuxième année de formation. L'enjeu étant de leur proposer sur une amplitude plus courte, la possibilité d'acquérir la validation du bloc visé tout en respectant une progression et un ruban pédagogique pertinents.

Cette démarche s'adresse aux candidats désireux de se professionnaliser selon un rythme différent et adapté à leur situation et à leurs besoins. Elle peut aussi s'adresser aux candidats relevant des dispositions de l'arrêté du 25 avril 2006 ayant déjà acquis un ou plusieurs domaines de compétences, aux candidats à la VAE ayant acquis un ou plusieurs blocs lors d'une précédente session de certification ou aux candidats à la VAE souhaitant suivre une formation pratique et/ou théorique sur un bloc en particulier. Enfin, cette démarche s'adresse aussi aux candidats diplômés d'Etat moniteur éducateur désireux d'obtenir le bloc 2 spécifique à l'exercice du métier de TISF afin de posséder la double certification ME et TISF.

Pour les candidats concernés par la démarche d'acquisition de blocs, l'organisation des volumes horaires est réglementée de la façon suivante :

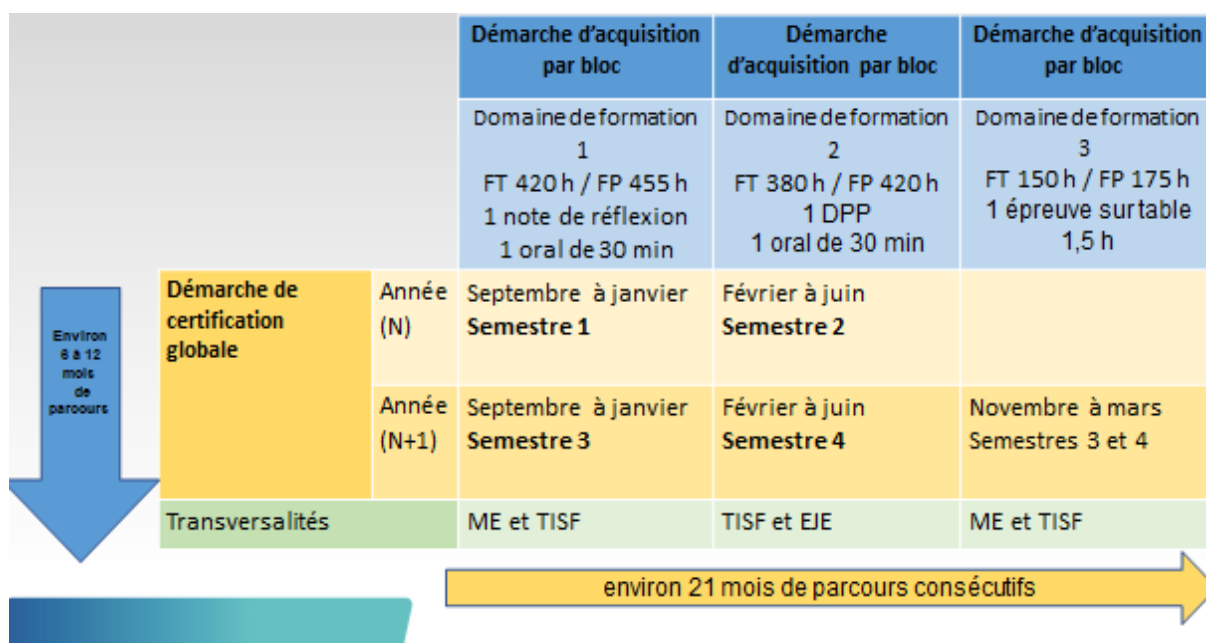
- Le bloc 1 : le domaine de formation 1 est composé de 420 heures de formation théorique et 455 heures de formation pratique ;
- Le bloc 2 : le domaine de formation 2 est composé de 380 heures de formation théorique et 420 heures de formation pratique ;
- Le bloc 3 : le domaine de formation 3 est composé de 150 heures de formation théorique et 175 heures de formation pratique.

Par conséquent, pour satisfaire chacun des parcours de diplomation ainsi que les principes de l'alternance et des transversalités, l'ingénierie pédagogique et les calendriers de la formation ont dû être repensés en tenant compte des différentes voies d'accès à la formation. Cela sous-entend que les promotions ne sont plus sujettes à évoluer dans leurs apprentissages selon une même temporalité et que la mixité des profils des candidats ayant un projet de formation individualisé doit aussi être prise en compte dans le cadre des modalités de dispensations pédagogiques. L'avantage de cette réorganisation

¹³ Les principes de l'alternance et de la transversalité sont abordés au paragraphe suivant du présent projet.

pédagogique est de permettre à un même candidat de pouvoir entreprendre son parcours de diplomation en lui permettant de mobiliser simultanément ou pas les différentes voies d'accès : formation initiale et/ou formation continue ou apprentissage et/ou VAE.

Pour résumer, pour répondre à la logique des parcours de diplomation, la dispensation des contenus théoriques a été pensée selon la temporalité suivante en fonction de la démarche du candidat TISF :



4.4 La formation théorique

Conformément au **référentiel de formation**¹⁴, l'IRTS CA a organisé la formation théorique en proposant des contenus de connaissances, de méthodologie et de positionnement professionnel dispensés au sein des trois domaines de formation, eux-mêmes déclinés en deux à quatre unités de formation.

Selon le volume horaire qui a été déterminé pour chacune d'entre elles par l'équipe pédagogique de l'IRTS CA, les unités de formation peuvent être composées d'un à plusieurs modules de formation.

4.4.1 La programmation

La **programmation** de ces modules est portée par les responsables des axes transversaux en lien avec la spécificité de leur axe, à savoir :

- Axe 1 : L'être humain, un sujet en interaction (la personne et la famille)
- Axe 2 : La personne et sa santé : besoins et potentialités (la santé)
- Axe 3 : La société, le groupe, l'individu avec ses appartenances et ses ruptures (l'insertion, l'exclusion)
- Axe 4 : Le citoyen, acteur engagé dans le "faire ensemble" sur un territoire (le territoire)
- Axe 5 : Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale (la citoyenneté, le droit, les politiques sociales)
- Axe 6 : Recherche et international
- Axe 7 : Elaboration de démarches professionnelles (techniques et méthodes)

¹⁴ Cf. annexe 3 : référentiel de formation de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF.

- **Axe 8 : Cheminement et implication professionnelle (positionnement professionnel et construction de l'expérience)**

Chaque situation, chaque fait ne peut être analysé sous un seul aspect. Comme les autres professionnels de l'intervention sociale, le TISF doit convoquer les apports de chaque discipline des sciences humaines pour analyser une situation et comprendre une personne ou un groupe.

Les responsables d'axe conçoivent, proposent, animent et coordonnent des actions de formation en concertation avec le responsable de la formation. Ils répondent au cahier des charges de la formation en déclinant des modules selon une progression pédagogique et par conséquent, un approfondissement.

Ils s'entourent d'une équipe d'intervenants vacataires dont ils assurent la cohérence des apports théoriques et méthodologiques. Ils réajustent en permanence les contenus de leur axe après évaluation et selon l'évolution de la société et des politiques.

Tout un travail est fait également avec les apprenants afin qu'ils s'approprient les contenus, en trouvent bénéfice dans le temps et surtout s'en servent pour éclairer leur pratique.

En fonction des retours des différentes instances veillant à la qualité de la formation au sein de l'IRTS CA et conformément à notre démarche d'amélioration continue, cette organisation pédagogique pourra être soumise à un réajustement à la fin de chaque cycle.

A titre d'illustration, la répartition des contenus du semestre 1 par axe ainsi que le volume horaire de chacune des unités de formation sont consultables en annexe 2.

- **Domaine de formation 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (420 heures)**

Unités de formation 1 : UF1 La personne et son entourage
UF2 Le projet personnalisé
UF3 L'accompagnement à la vie quotidienne
UF4 La participation à la vie sociale

Les compétences visées sont :

- Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne/la sphère familiale
- Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe
- Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe
- Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe
- Mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne/la sphère familiale
- Accompagner la personne/la sphère familiale dans les activités de la vie sociale
- Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social

- **Domaine de formation 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale (380 heures)**

Unités de formation 2 : UF1 La périnatalité / Natalité
UF2 La famille
UF3 La parentalité et la place de l'enfant/du jeune
UF4 Les visites en présence de tiers

Les compétences visées sont :

- Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant/ du jeune
- Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie
- Participer en lien avec le(s) parents/la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant/du jeune
- Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant/du jeune
- S'assurer du bon déroulement des visites en présence de tiers
- Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale

➤ **Domaine de formation 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (150 heures)**

Unités de formation 3 : UF1 Le travail en équipe
UF2 Le travail en partenariat

Les compétences visées sont :

- Participer au travail d'équipe
- Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires
- Contribuer au projet de l'établissement ou de service
- Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement
- Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial

Il est à préciser que les **domaines de formation 1 et 3** sont communs avec la formation conduisant au diplôme d'Etat des moniteurs éducateurs. A l'IRTS CA, la quasi-totalité des contenus théoriques de ces deux domaines ont donc été conçus en transversalité avec la filière des moniteurs éducateurs. Seuls quelques contenus en lien avec le positionnement professionnel et la préparation à la certification sont proposés distinctement afin de conserver l'identité métier. En effet, le bloc 1 pour les TISF privilégie les compétences d'accompagnement socio-éducatif dans le quotidien de la personne mais aussi de la sphère familiale, alors que les moniteurs éducateurs doivent développer ces mêmes compétences auprès de la personne en la situant avec son entourage.

Le **domaine de formation 2** est quant à lui « spécifique ». Les contenus répondent à la mise au travail de compétences liées à la pratique du métier de TISF dans un contexte d'accompagnement des parents ou futurs parents dans l'exercice de la fonction parentale et ce quel que soit son lieu de vie, collectif ou individuel.

Les situations d'apprentissage mises en place par les formateurs permanents ou non permanents sont construites autour d'apports théoriques, de travaux dirigés et d'apports pratiques. Les formateurs sont engagés dans une démarche alliant théorisation, enseignements et interventions professionnelles. Les modalités pédagogiques s'inscrivent dans une dynamique de pédagogie participative avec une approche socio-constructiviste. Il s'agit de partir des expériences, du vécu, des attentes et des besoins des participants.

Cette démarche pédagogique est dite inductive et part de la problématisation des situations en permettant :

- **A l'IRTS CA de :**
- Construire une dynamique de groupe propice à l'échange et à l'implication des candidats ;
 - Construire des propositions d'analyse pratique et théorique au fur et à mesure des progressions individuelles et collectives.

➤ Aux apprenants de :

- Poser les principes d'une intervention éthique ;
- S'enrichir des pratiques et de l'expérience des autres candidats et des intervenants qu'ils soient formateurs ou témoins ;
- Analyser leur implication dans des situations de travail.

Au sein de l'IRTS CA, les apports théoriques sont alimentés par « une lecture transdisciplinaire du champ de l'intervention sociale et du travail social, au sens où l'approche croise et articule plusieurs lectures relevant notamment de l'anthropologie, de la sociologie, de l'ethnologie, de la psychologie, de la sociologie, du droit, de la psychosociologie, de l'économie, de la psychanalyse, de la culture, de la médecine etc. »¹⁵.

Les travaux dirigés permettent des mises en situation, de l'étude et des analyses de situations professionnelles et des apports méthodologiques.

Les apports pratiques visent à illustrer et à faire vivre des mises en situation concrètes à l'aide de construction de projets avec des partenaires, en recevant des témoignages de personnes concernées ou d'aidants, en expérimentant des outils, des jeux de rôle, etc.

4.4.2 Les modules spécifiques autour de la notion du quotidien

Au cours du premier semestre de formation, trois jours d'immersion sont organisés en travaillant la notion de quotidien ainsi que celle de territoire. Cela favorise la connaissance des apprenants des diversités du secteur mais cela permet également aux établissements de se faire connaître et faciliter le cas échéant un recrutement possible. Lors de ces immersions sur le territoire, des partenariats sont également mis en œuvre avec des ESSMS et leur équipe pluridisciplinaire. Cela permet aux apprenants TISF d'aller à la rencontre des publics sur site et questionner le terme du quotidien au sein d'autres institutions ou services que ceux où ils entreprennent habituellement leur formation pratique.

4.4.3 Des projets innovants

En lien avec l'évolution des pratiques, des connaissances et des besoins des apprenants, d'autres projets spécifiques sont également ambitionnés au cours de la formation. Il s'agit là d'opportunités qui sont saisies en fonction des rencontres avec les acteurs de notre territoire, acteurs pleinement investis au sein de la formation des TISF : sites qualifiants, employeurs, professionnels TISF, etc.

A cela, s'ajoutent également des journées spécifiques telles que le Festival des récits du social¹⁶, les médiations et techniques éducatives, des journées d'étude sur des thématiques d'actualité. L'un des aspects positifs de ces journées est de permettre le partage et la réflexion avec des personnes accompagnées et/ou entre apprenants, toutes filières confondues. En effet, comment se préparer à appréhender les réalités de terrain et à travailler ensemble, si nous ne favorisons pas, au cours de la formation, la rencontre de ces futurs professionnels avec les personnes concernées et le croisement des besoins spécifiques des publics avec les différentes pratiques intrinsèques à chaque métier ?

4.4.4 Le contrôle continu

La réorganisation de la formation en trois domaines de formation, nous a amené à construire un contrôle continu. Au regard des éléments de connaissance abordés par les différents axes transversaux, nous

¹⁵ Cf. projet pédagogique IRTS CA décembre 2020 - 2025, p.20.

¹⁶ Ce festival est organisé par l'IRTS CA depuis 2021, hors les murs du centre de formation.

avons organisé des évaluations lors de chaque de semestre en lien avec les responsables d'axes et les différents contenus de formation. Il peut s'agir de quiz, d'exposés, de restitution de travaux collectifs, de fiches de lecture, de notes réflexives, de carnets de bord¹⁷. Cela permet aux apprenants d'être dans une dynamique de formation en mettant au travail de façon régulière, les différents apports tant théoriques que pratiques et de mesurer la progression de leurs apprentissages au fil des mois.

4.5 La formation pratique

Au même titre que la formation théorique, la formation pratique contribue à l'acquisition par l'apprenant, des compétences identifiées dans le référentiel professionnel¹⁸. Pour y parvenir, il se réfère aux indicateurs de compétences inhérents à chacune d'entre elles.

4.5.1 Durée et organisation

En fonction de la démarche d'acquisition du candidat, la formation pratique comporte un volume horaire et des modalités spécifiques, à savoir :

- ✓ **Pour une démarche d'acquisition de la certification globale, 1050 heures** sont à réaliser au cours des quatre semestres de la formation et doivent se référer aux trois blocs.

Pour cette démarche d'acquisition et selon le statut de l'apprenant, nous avons aménagé la répartition de la formation pratique comme suit :

- Pour les étudiants, il a été défini deux périodes de formation pratique de 280 heures à réaliser en première année (blocs 1 et 2) et deux autres comprenant respectivement 280 et 210 heures pour la seconde année (blocs 1, 2 et 3). Dans le cas où l'apprenant réaliserait deux périodes consécutives au sein du même site qualifiant et sur un même cycle universitaire, celles-ci sont soumises à gratification.
- Pour les demandeurs d'emploi ou les salariés ne faisant pas fonction de TISF, deux périodes de formation pratique de 280 heures (blocs 1 et 2) sont à réaliser en première année et deux autres comprenant respectivement 280 et 210 heures (blocs 1, 2 et 3) en seconde année.

Nota : Les apprenants relevant de l'un de ces statuts, ont la possibilité de cumuler au sein d'un même site qualifiant plusieurs périodes. Néanmoins, durant la totalité de la formation pratique, il est impératif d'observer la règle de choisir au moins deux sites qualifiants distincts dont l'un permet d'intervenir au domicile des personnes accompagnées.

- Les apprenants salariés faisant fonction de TISF ou apprentis, « ils peuvent réaliser leur formation pratique au sein de leur organisation d'emploi sous réserve de l'effectuer dans un service distinct de celui où ils exercent ou auprès d'un public différent. Ils peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé »¹⁹. Toutefois, si les conditions du lieu d'exercice professionnel ne permettent pas d'accéder à un autre service ou un autre public, l'IRTS CA proposera une mise en situation professionnelle sur un site qualifiant d'une durée de 210 heures, positionnée sur le semestre 3.

¹⁷ Cf. paragraphe 4.5 La formation pratique.

¹⁸ Cf. annexe 1 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF.

¹⁹ Cf. article 6 de l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF.

C'est au cours de cette période de 210 heures, qu'un projet de mobilité internationale peut être travaillé par les apprenants désireux d'accéder à des pratiques d'accompagnement pratiquées dans un autre pays mais aussi de rencontrer de nouveaux publics. La mobilité est un réel atout pour nos apprenants de niveau 4 et est rendue possible par un accompagnement spécifique du référent mobilités internationales de l'IRTS CA.

✓ **Pour une démarche d'acquisition de blocs de compétences**, les volumes horaires sont les suivants :

- Bloc 1 / Domaine de formation 1 : **455 heures**
- Bloc 2 / Domaine de formation 2 : **420 heures**
- Bloc 3 / Domaine de formation 3 : **175 heures**

Pour les apprenants relevant de cette démarche, les périodes de formation pratique sont à réaliser en tenant compte d'un choix d'au moins deux sites qualifiants distincts dont l'un permet d'intervenir au domicile des personnes accompagnées.

4.5.2 Procédures

Pour que chaque apprenant mène à bien sa formation pratique et puisse acquérir les compétences attendues, plusieurs procédures distinctes mais complémentaires sont nécessaires. Pour satisfaire les apprentissages lors de la formation pratique, divers outils à visées réglementaire, organisationnelle et pédagogique sont également nécessaires pour chacune des parties prenantes (apprenant, site qualifiant, employeur et IRTS CA).

La convention de site qualifiant

La formation pratique des TISF est délivrée au sein de **sites qualifiants** ayant fait l'objet d'une procédure de reconnaissance et avec lesquels l'IRTS CA a co-signé une **convention**, valable annuellement et par tacite reconduction dans la limite de 5 ans²⁰. Cette convention permet d'établir les coopérations réciproques entre l'établissement « site qualifiant » et l'IRTS CA. De façon plus précise, elle acte le principe du « renforcement de l'articulation entre formation théorique et formation pratique en reconnaissant les professionnels comme parties prenantes de la formation des [apprenants] dans un dispositif pédagogique qui s'appuie sur la dynamique de l'alternance »²¹. Elle détermine ainsi les responsabilités, implications et engagements de chacune des parties au cours de la formation pratique. Les sites qualifiants relèvent des secteurs de l'intervention sociale et médico-sociale tels que définis dans le code de l'action sociale et des familles (CASF).

La procédure d'affectation

En amont de sa formation pratique et dans le but de s'impliquer dans une projection concrète et réaliste, l'apprenant doit suivre une procédure d'affectation. Plusieurs étapes sont nécessaires pour y parvenir :

- Se questionner sur l'intérêt du site qualifiant ambitionné (missions, méthodes d'intervention, public, etc.),
- Définir l'intention en motivant par écrit le projet de formation pratique au sein de la fiche de « pré-affectation ». Le projet doit ainsi répondre à l'acquisition des compétences attendues ainsi qu'à des objectifs personnalisés visés par l'apprenant. Dans un premier temps, il s'agit de faire valider le projet au formateur référent de parcours avant de poursuivre la procédure,

²⁰ A l'exception de la dénonciation par l'une des parties trois, avant son terme.

²¹ Article 2 de la convention de site qualifiant de l'IRTS CA.

- En cas d’avis favorable du formateur, déposer la/les candidature/s auprès des sites qualifiants²² préalablement identifiés,
- Rencontrer un responsable du site qualifiant ou son représentant afin de lui présenter le projet de formation pratique ambitionné. Dans le cas d’un accord donné pour un accueil, le responsable valide le projet de l’apprenant via la fiche de pré-affectation et nomme un « référent professionnel » qui sera chargé de l’accompagner dans ses apprentissages pratiques. Le calendrier de la formation pratique est alors co-défini au regard des possibilités d’accueil par le site qualifiant et dans le respect du calendrier de l’alternance transmis par l’IRTS CA.

Cette procédure est impérative. Lorsque le site qualifiant ne valide pas la demande de l’apprenant, il est nécessaire pour lui de revoir son projet et de poursuivre ses démarches en vue de réaliser dans des délais convenables, le nombre d’heures nécessaires à la satisfaction de son parcours de formation pratique.

La convention de formation pratique

Une fois la fiche de pré-affectation signée par toutes les parties, la formation pratique fait systématiquement l’objet d’une convention de formation pratique tripartite ou quadripartite entre le site qualifiant concerné par la séquence, l’IRTS CA, l’apprenant et le cas échéant par son employeur. La convention de formation pratique délimite entre autres, les modalités de la formation pratique ainsi que les engagements réciproques des signataires. Elles sont obligatoirement remplies et signées par l’ensemble des parties **avant** le départ en formation pratique. A l’IRTS CA et en annexes de celles-ci, le calendrier de la formation pratique ainsi que la fiche de pré-affectation sont joints.

4.5.3 Encadrement de la formation pratique

Lors de chacune des périodes de formation pratique, l’apprenant est accompagné par un **formateur référent de parcours** de l’IRTS CA et par un **référent professionnel** exerçant ses missions au sein du site qualifiant.

Le **formateur référent de parcours** de l’IRTS CA est chargé de :

- ✓ Accompagner l’apprenant dans l’élaboration de son projet de formation pratique,
- ✓ S’assurer du bon déroulement de la formation pratique de l’apprenant et si besoin, veiller au réajustement de l’organisation de la séquence et/ou du projet de formation en concertation avec le référent professionnel,
- ✓ Accompagner l’apprenant dans sa réflexion et son processus de professionnalisation,
- ✓ Accompagner l’apprenant dans la rédaction de ses écrits en lien avec la formation pratique,
- ✓ Organiser une ou plusieurs rencontres avec les référents professionnels participant à l’accompagnement de l’apprenant TISF,
- ✓ Effectuer une visite de la formation pratique par cycle universitaire et/ou lorsqu’une difficulté particulière est repérée durant la formation pratique.

Pendant la durée de sa formation pratique, l’apprenant bénéficie conjointement avec le formateur référent de parcours, de l’accompagnement d’un **référent professionnel** de l’organisme d’accueil. Ce dernier doit être titulaire du DETISF ou le cas échéant, exercer une mission d’encadrement au sein du site qualifiant. En référence à la convention de formation pratique, celui-ci est chargé de :

- ✓ Aider l’apprenant à affiner ses objectifs de formation pratique et à les mettre en œuvre au regard des blocs de compétences identifiés dans le référentiel professionnel,

²² Une liste répertoriant les sites qualifiants est remise à chaque apprenant en début de parcours.

- ✓ Mettre à disposition de l'apprenant les outils spécifiques qu'il est en mesure de lui transmettre en adéquation avec ses missions (projets, documentation, soutien technique, rencontres...),
- ✓ Aider l'apprenant à se situer dans un travail d'équipe en l'informant sur les caractéristiques des personnes accueillies,
- ✓ Conseiller l'apprenant dans ses recherches et dans la rédaction des travaux demandés par le centre de formation,
- ✓ Evaluer au fur et à mesure les actions et les compétences professionnelles de l'apprenant,
- ✓ Procéder aux évaluations prévues dans le référentiel de formation pratique,
- ✓ Rédiger l'évaluation de la formation pratique après un entretien avec l'apprenant, appréciation qui est transmise à l'IRTS CA dans les huit jours qui suivent la fin de la formation pratique, même si celle-ci est interrompue avant le terme prévu,
- ✓ Aider l'apprenant à cerner le rôle et la fonction du TISF dans les moments qui rythment la vie quotidienne des personnes afin de situer les différents niveaux de l'intervention sociale et familiale,
- ✓ Rappeler et animer la quête du sens, la recherche, le questionnement, qui sont les fondements mêmes du positionnement professionnel de l'apprenant.

4.5.4 Les outils au service de l'alternance

Le référentiel de formation pratique

Un référentiel de formation pratique élaboré par l'IRTS CA est remis à chaque apprenant en amont de son entrée en formation pratique pour qu'il puisse disposer de l'ensemble des éléments nécessaires. Ce référentiel est un outil indispensable car il guide l'apprenant et lui apporte des repères réglementaires, pédagogiques et organisationnels.

Le carnet de bord

Afin d'aider l'apprenant à construire les compétences requises à sa fonction future, il doit rédiger un carnet de bord au cours de sa formation pratique. Il s'agit d'un véritable fil conducteur pour la construction de son parcours. Il a pour objectif d'aider l'apprenant à prendre conscience de ses progrès, de son évolution professionnelle tout en étant un support pour les personnes responsables de son encadrement (autonomie, difficultés, connaissances utilisées...). Le référent professionnel peut apporter ses commentaires et ses remarques.

Le carnet de bord sert non seulement à visualiser le fil conducteur des apprentissages, à faire des choix et à les argumenter en lien avec des apports et des recherches théoriques mais encore à renforcer le potentiel de l'apprenant et à identifier ses compétences professionnelles.

Durant les 560 premières heures de la formation pratique, quatre observations sont demandées à partir desquelles une recherche théorique vient étayer une démarche réflexive. Durant les 490 heures restantes, l'analyse des observations conduites en situation de travail ainsi que des comptes-rendus d'intervention alimentent également ce carnet.

En lien avec les blocs de compétences visés lors de chacune des observations, analyses ou comptes rendus d'intervention, une autoévaluation est demandée à l'apprenant. Il la réalise à l'aide d'une **grille d'auto-évaluation** qui lui est transmise par le formateur référent de parcours avant son accueil en formation pratique.

Une seconde **grille d'évaluation** réalisée par le formateur référent de parcours sert de support lors du bilan à mi-parcours. Ce carnet de bord est évalué et pris en compte dans le cadre du contrôle continu.

Le guide du référent professionnel

Afin de favoriser toute communication entre le site qualifiant et l'IRTS CA, entre le référent professionnel du site et le formateur référent de parcours, un guide du référent professionnel a été élaboré. Ce guide est remis à l'occasion de l'envoi des conventions de formation pratique.

Pour le référent professionnel chargé de l'encadrement de l'apprenant, il s'agit de se repérer dans les attendus réglementaires, pédagogiques et de certification tels que l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF, le calendrier de l'alternance, les différents statuts possibles, les feuilles d'émargement et le référentiel de formation pratique de l'apprenant, le carnet de bord, etc.

4.5.5 Les visites

L'articulation entre formation théorique et formation pratique est essentielle dans le parcours de formation d'un apprenant.

La visite sur le site qualifiant ou chez l'employeur est une rencontre pédagogique entre l'apprenant, le référent professionnel et le formateur référent de parcours du centre de formation. L'objet est d'évaluer l'implication et la posture professionnelle du futur TISF. Il est essentiel pour l'apprenant de préparer cet entretien selon un guide qui lui est remis dès le début de la séquence.

Elle a lieu à mi-parcours de la période des 560 heures pour tous les apprenants.

4.5.6 Les rencontres avec les référents professionnels

La rencontre annuelle entre l'équipe pédagogique de la filière TISF, le référent CFA, les référents professionnels et les maîtres d'apprentissage permet d'échanger sur la formation pratique des apprenants et des apprentis. Cette rencontre a lieu en début d'année civile, en amont du conseil de perfectionnement des formations.

Elle est animée par le responsable de formation. Cette rencontre est aussi l'occasion de promouvoir les différentes activités de la filière TISF de l'IRTS CA auprès des acteurs du territoire et de leur transmettre des informations actualisées en lien avec l'organisation de la formation théorique et pratique, les projets en cours et les perspectives de la filière. Au-delà de ses buts premiers, ces rencontres permettent également de promouvoir le métier de TISF et le travail partenarial et de réseau avec les divers acteurs du territoire concernés par l'accueil d'apprenants et d'apprentis TISF.

4.6 Modalités et instances déterminant la satisfaction du parcours de l'apprenant

L'émargement

Dès l'entrée en formation, l'apprenant reçoit le règlement intérieur²³ adopté en conseil de perfectionnement et applicable à l'ensemble des apprenants en formation à l'IRTS CA.

Conformément à celui-ci, chaque apprenant doit impérativement participer à l'ensemble des activités de chaque cycle de formation. Cette obligation se matérialise par le respect de la ponctualité quel que soit le lieu de la formation, par l'émargement de chaque temps de formation théorique et pratique et par le respect des modalités de prévenance et de justification des absences.

A partir de ces émargements et chaque mois, l'assistant chargé de la scolarité réalise les attestations des heures effectives de présence et communique les états de présences et d'absences justifiées et/ou

²³ Le règlement intérieur applicable à l'ensemble des apprenants en formation à l'IRTS CA est consultable sur notre site internet.

injustifiées au responsable de formation. Une analyse de ces états est faite avec le formateur référent de parcours et permet d'enclencher la procédure des modalités de rattrapage.

Les modalités de rattrapage pédagogique s'effectuent par l'apprenant ayant été absent. Cela consiste pour lui à identifier le contenu du programme du jour de son absence et à produire une proposition des modalités de rattrapage au formateur référent de parcours via une fiche spécifique. Dès validation de ses propositions par le formateur, la fiche est tracée dans le dossier de l'apprenant.

Dès que le cumul des absences comporte un volume horaire conséquent et pouvant impacter la non-satisfaction de son parcours, l'apprenant reçoit un courrier circonstancié lui proposant un rendez-vous avec le directeur de la pédagogie et des formations et le responsable de la formation. Cet entretien doit permettre à l'apprenant d'identifier les éventuels freins pédagogiques ou autres et de recevoir les propositions de remédiation par le directeur de la pédagogie et des formations.

La commission pédagogique « se prononce sur l'organisation de la formation et les modalités d'évaluation des apprenants, la validation des unités d'enseignement et des périodes de formation pratique. Lui sont soumises pour avis les décisions relatives au passage dans l'année supérieure, les redoublements et les allègements de formation »²⁴. La commission se compose du directeur de la pédagogie et des formations, du responsable de formation, des formateurs intervenants dans la formation ainsi que des délégués apprenants de la formation. Si besoin, elle peut aussi se réunir à mi-parcours d'un cycle, c'est-à-dire en janvier.

Le conseil de discipline

Selon l'article 13 du règlement intérieur de l'IRTS CA, le conseil de discipline est mobilisé par la direction pédagogique consécutivement à un rapport circonstancié élaboré par le responsable de formation. La direction pédagogique convoque l'apprenant en lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre décharge. Cette convocation indiquera l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien.

Au cours de l'entretien, l'intéressé(e) peut se faire assister par un apprenant de son choix. Le conseil de discipline remet un avis à la direction générale. La décision de cette dernière est ensuite notifiée à l'apprenant par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 2 jours ouvrables après la date de l'entretien.

4.7 Les divers outils au service des apprenants

Au cours de la formation théorique et pratique, différents outils sont nécessaires pour permettre les apprentissages des apprenants mais aussi pour pouvoir les aider à se repérer dans des procédures particulières comme celles du règlement intérieur de l'IRTS CA, des chartes, des modalités de rattrapage ou encore de l'organisation de la formation pratique allant de la recherche du site qualifiant à l'évaluation des apprentissages. Au fil des mois, l'ensemble de ces documents pédagogiques, institutionnels ou réglementaires sont répertoriés en version numérique dans le SharePoint disponible depuis le compte Office 365 de chaque apprenant.

Actuellement, ce SharePoint est utilisé via un groupe constitué pour chaque promotion de TISF de première et de deuxième année. Les membres de ce groupe sont les apprenants et apprentis, l'assistant pédagogique, le formateur référent de parcours et le responsable de formation de la filière TISF. Le SharePoint permet aussi de centraliser la vie des promotions à travers le dépôt des projets conçus et/ou des événements vécus par les promotions.

²⁴ Cf. article 8-1 du règlement intérieur de l'IRTS CA.

Le SharePoint est autant alimenté par les apprenants que par l'équipe pédagogique de l'IRTS CA et demeure une trace indispensable au profit du parcours de chaque apprenant et apprenti TISF. Il est à préciser que le compte Office 365 n'a pas une durée de vie limitée et que l'apprenant, une fois certifié et sorti des effectifs de l'IRTS CA, peut toujours avoir accès et utiliser son compte Office 365. Les traces pédagogiques sont ainsi mobilisables a posteriori et sans limitation de temps.

➤ Les outils pédagogiques

- Les supports de formation / plan de cours détaillés et les autres documents de travail transmis en format numérique par les intervenants ;
- La bibliographie et les ressources documentaires et réglementaires inhérentes à la pratique du métier de TISF ;
- Le règlement de certification et le référentiel pédagogique préparant aux épreuves de certification ;
- Les autres documents comme les consignes de travail, les sujets des travaux de contrôle continu, les fiches des modalités de rattrapage, etc ;
- Autres : vidéos, conférences en ligne, etc.

➤ Les outils institutionnels

- Le livret d'accueil de l'IRTS CA ;
- Les divers règlements de l'IRTS CA (charte informatique, règlement intérieur du Centre de ressources documentaires, règlement intérieur de l'IRTS CA), etc.

➤ Les outils réglementaires

Les textes réglementaires régissant la formation conduisant au DETISF (référentiel professionnel, de formation et de certification).

➤ Les autres outils

- Les calendriers de la formation théorique et pratique ;
- La liste des sites qualifiants ;
- Les feuilles d'émargement de la formation pratique ;
- Le programme détaillé de la formation, etc.

NetYParéo est un portail en ligne permettant à l'apprenant de disposer d'informations actualisées comme son emploi du temps, les lieux de sa formation théorique, ses états de présence et d'absence, etc.

V. Organisation de la certification

5.1 La préparation aux épreuves de certification

En amont de la certification, la préparation de chaque apprenant fait partie intégrante de l'accompagnement pédagogique. Ce sont des temps travaillés en petits groupes d'apprenants afin de faciliter les échanges, les partages de pratique, leurs connaissances du secteur, ainsi que leurs doutes, leurs interrogations. Ces préparations consistent à les guider dans la méthodologie requise pour rédiger leurs écrits et présenter ceux-ci à l'oral devant un jury de certification. Plusieurs expertises de leurs dossiers par les formateurs référents de parcours / responsables de formation peuvent être nécessaires pour qu'ils s'approprient tant la forme que le contenu.

Des oraux d'entraînement sont aussi réalisés devant des professionnels et des formateurs autres que ceux intervenant au sein de la filière. Cette phase de préparation consiste par des mises en situation, des apports méthodologiques et des observations, à guider chaque apprenant dans l'analyse de ses forces et de ses capacités à améliorer, au regard des blocs de compétences visés. Présenter son travail demande un vocabulaire adapté, une pensée construite, une diction fluide, une ouverture et une capacité d'argumentation. Les entraînements blancs préparent à la certification certes mais aussi à l'expression en équipe.

Afin de mettre en œuvre ces préparations et se présenter aux différentes épreuves, les candidats reçoivent un référentiel pédagogique préparant à chacune des épreuves ainsi que le règlement de certification.

5.2 Le règlement de certification

Le règlement de certification²⁵ énonce les principes et règles selon lesquels sont organisées les épreuves de certification réglementées par le décret n°2024-655 du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de TISF (DETISF) et l'arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au DETISF.

Afin d'obtenir le DETISF, trois blocs de compétences (BC) sont à valider par le candidat :

- BC1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours
- BC2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale
- BC3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenariale pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

Il est à préciser que les indicateurs de compétences constituent les indicateurs d'évaluation de chacune des épreuves de certification.

Chaque bloc de compétences est validé séparément, sans compensation de notes entre eux et si le candidat obtient une note égale ou supérieure à 10/20.

Le référentiel de certification présente trois épreuves dont deux sont organisées par l'IRTS CA pendant le parcours de formation. La troisième épreuve est organisée par la DREETS à la fin du parcours de formation.

5.2.1 Le bloc 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de réflexion de 8 à 10 pages portant sur le parcours de formation et à une soutenance orale permettant au candidat d'explicitier et d'approfondir sa note de réflexion. L'épreuve s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses modes d'apprentissage et sa pratique professionnelle. Le candidat doit mettre en exergue l'évolution de sa posture professionnelle tout au long de son parcours de formation et démontrer l'appropriation des compétences mobilisées dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours. Il questionne également la dimension éthique de l'accompagnement socio-éducatif. Le dossier écrit est anonyme.

La note de réflexion s'appuie sur des observations d'une situation individuelle, effectuées lors de la formation pratique menée au semestre 3. Ces observations sont à questionner au regard du projet personnalisé, d'apports théoriques venant mettre en évidence l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours.

²⁵ Règlement de certification DETISF de l'IRTS CA.

La soutenance orale a une durée de 30 minutes dont 5 à 10 minutes sont consacrées à la présentation par le candidat et 20 à 25 minutes permettent au jury de réaliser un temps d'échange avec celui-ci. L'écrit et l'oral sont chacun notés sur 20. Le candidat valide le bloc 1 s'il obtient une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des deux notes de l'épreuve.

Pour les candidats dans une démarche d'acquisition globale, cette épreuve est organisée par l'IRTS CA au cours du semestre 3.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de blocs, l'IRTS CA l'organise au cours du premier trimestre de l'année civile.

5.2.2 Le bloc 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale

Cette épreuve est organisée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Grand-Est (DREETS) à la fin du cycle de formation soit au mois de juin.

Elle consiste en la rédaction d'un dossier de pratiques professionnelles de 10 à 12 pages et à une soutenance orale permettant au candidat de rendre compte de sa contribution au soutien dans l'exercice de la fonction parentale et de l'analyse de son positionnement professionnel à partir de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle dans ce contexte d'intervention.

Le dossier de pratiques professionnelles comporte une dimension descriptive relative aux pratiques d'intervention mises en œuvre par le candidat ainsi que leur analyse au regard d'éclairages théoriques. Le candidat a la possibilité de présenter une ou deux interventions conduites auprès de parents / de futur(s) parent(s) / de la sphère familiale / d'un groupe au sein du même lieu de formation pratique ou au sein de deux lieux différents. Dans son dossier, le candidat présente le ou les lieux de formation pratique, dans lesquels le ou les accompagnements ont été réalisés.

Cet écrit doit mettre en exergue les compétences du référentiel professionnel en s'appuyant sur une ou deux interventions individuelles et/ou collectives. Le dossier écrit est anonyme.

La soutenance orale, d'une durée de 30 minutes au total, repose sur une présentation synthétique du dossier de pratiques professionnelles par le candidat durant 5 à 10 minutes et d'un échange avec le jury durant 20 à 25 minutes, selon le temps utilisé par le candidat lors de sa présentation.

L'écrit et l'oral sont chacun notés sur 20. Le candidat valide le bloc 2 s'il obtient une note égale ou supérieure à 10/20 à la moyenne des deux notes de l'épreuve.

5.2.3 Le bloc 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

Cette épreuve consiste à un devoir sur table d'une durée d'1h30 et plus particulièrement, en une analyse à partir d'une étude de cas portant sur une situation de coopération professionnelle possiblement rencontrée par un TISF.

L'étude de cas doit refléter les contraintes d'une situation professionnelle. Elle doit permettre de vérifier les capacités du candidat à s'inscrire de façon argumentée dans la dynamique d'équipe et partenariale dans le respect de son périmètre de responsabilité.

Le candidat valide le bloc de compétences 3 s'il obtient une note égale ou supérieure à 10/20. Le correcteur est un formateur désigné par l'organisme de certification.

Pour les candidats dans une démarche d'acquisition globale, cette épreuve est organisée par l'IRTS CA au cours du semestre 3.

Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de blocs, l'IRTS CA l'organise au cours du premier trimestre de l'année civile.

VI. Le partenariat et le réseau de l'IRTS CA

Il a été évoqué précédemment que la formation pratique occupe plus de 50% de la formation. Sur notre territoire, ce sont plus de 70 sites qualifiants et de nombreux professionnels qui concourent à la transmission et à l'acquisition des compétences des apprenants TISF.

Chaque année, la diversité des sites qualifiants est mise en avant grâce aux projets de formation pratique élaborés par les apprenants TISF. Durant la construction de leurs projets, ces derniers sont particulièrement attentifs à explorer diverses méthodes d'accompagnement, à rencontrer divers publics, équipes et partenaires pour enrichir leur parcours de professionnalisation. Le partenariat se développe et s'enrichit déjà par ce biais.

Avec l'arrivée d'apprentis TISF au sein des promotions depuis 2022 et avec la réforme de 2024, nous observons que c'est aussi l'occasion de saisir de nouvelles opportunités afin d'élargir notre réseau.

La collaboration avec ce réseau s'étend à divers niveaux :

- Les interventions de professionnels TISF au sein de la formation théorique afin de dispenser des contenus spécifiques, pour apporter une expertise en lien avec leur champ d'intervention,
- La mise à disposition de salles et d'espaces spécifiques pour délivrer certains contenus (appartement, cuisine, salle d'activité, etc.),
- Les sessions de certification où nous faisons appel à des TISF diplômés d'Etat,
- Les réunions organisées chaque année avec les référents professionnels afin d'évoquer les parcours de formation pratique des apprenants et apprentis mais aussi la vie de la filière et des promotions, les actualités pédagogiques, la promotion du métier de TISF,
- Les conseils de perfectionnement des formations où les employeurs et les professionnels sont conviés,
- Les projets ponctuels portés par les apprenants TISF dans le cadre de leurs apprentissages méthodologiques qui leur permettent de sortir du lieu habituel de la formation théorique et d'aller vers les publics comme au sein d'une Maison de quartier (atelier cuisine avec des habitants du quartier), d'un CHRS (collecte de vêtements homme) ou d'un lieu de rencontre médiatisée pour les parents et leurs enfants,
- Les opportunités qui s'offrent à la filière comme l'accueil d'employeurs de TISF au sein de l'IRTS CA pour favoriser la rencontre avec les apprenants dès le lieu de la formation. Ces rencontres permettent de mettre en lien l'offre et la demande pour des accueils en formation pratique, un contrat d'apprentissage, un emploi de TISF,

- La réception puis la transmission des offres d'emploi que les employeurs nous adressent régulièrement via notre site internet et notre réseau d'anciens apprenants TISF.

Conclusion et perspectives

Ce projet pédagogique a été pensé et est mis en œuvre par un collectif. Comme tout projet, il n'est pas figé et se veut évolutif. Grâce aux diverses évaluations qui en seront faites dans le cadre de notre démarche qualité, il nécessitera des ajustements.

En lien avec l'évolution des besoins et des demandes des publics les plus vulnérables mais aussi en lien avec l'évolution des différentes politiques publiques visant l'approche inclusive, le contexte d'intervention des TISF ne cesse de se transformer. La réforme du 1^{er} juillet 2024 relative au DETISF permet ainsi aux professionnels et à ceux qui se forment de voir s'opérer un ajustement de leurs activités, de leurs compétences et de leur parcours de formation.

Cette réforme menée de concert avec celle des moniteurs éducateurs, nous a permis au sein de nos deux filières de formation de niveau 4, de repenser et de co-construire l'ensemble de nos dispositifs de formation. C'est avec cette volonté commune d'harmoniser nos pratiques pédagogiques, de renforcer les transversalités des contenus théoriques et de dispenser simultanément les domaines de formation 1 et 3 dans leur quasi-totalité, que nous avons organisé l'alternance entre formation théorique et pratique. La rencontre entre apprenants TISF et moniteurs éducateurs dès le début de leur parcours de formation, les échanges réflexifs et les expériences acquises par la pratique de leur futur métier, nous amène ainsi à observer que l'entité de niveau 4 s'ancre davantage au sein de notre institut tout comme auprès des différents terrains professionnels.

Au-delà et en amenant deux blocs de compétences communs, cette réforme semble aussi une excellente opportunité de pouvoir poursuivre la promotion du métier de TISF auprès des employeurs, des sites qualifiants, des prescripteurs à l'entrée en formation et des futurs candidats au DETISF. En effet, depuis septembre 2024, de nouveaux sites qualifiants sont sollicités par les apprenants TISF et nous observons d'ores et déjà les premiers résultats concrets de la reconnaissance des missions spécifiques des TISF par certains d'entre eux.

Cette réforme nous a aussi permis d'organiser notre offre de formation dans **une logique de parcours de diplomation** afin de permettre aux candidats au DETISF de disposer de parcours individualisés et de pouvoir emprunter différentes voies, simultanément ou pas, pour y parvenir.

Par effet de ricochet, cette offre individualisée donne aussi la possibilité aux professionnels anciennement diplômés d'Etat TISF ou autres travailleurs sociaux expérimentés dans leur domaine d'intervention, de pouvoir réactualiser certaines connaissances et/ou de se spécialiser à certaines pratiques en suivant des unités de formation spécifiques. Par ce prisme, les promotions s'enrichiraient ainsi par une mixité d'apprenants, certains visant la certification globale ou par blocs et d'autres visant tout simplement la formation continue tout au long de leur vie professionnelle.

Enfin, toujours avec la volonté de promouvoir le métier de TISF et donc la formation, nous ambitionnons de réaliser une capsule vidéo en partenariat avec quelques membres de notre réseau. Plusieurs acteurs de terrains se sont portés volontaires. Ce projet parallèle doit voir le jour au premier semestre 2025.

Annexes

Annexe 1 : Calendrier de la formation TISF

Annexe 2 : Programme détaillé

Annexe 3 : Référentiel professionnel

Annexe 4 : Carnet de bord

Annexe 5 : Guide du référent.

Annexe 1 : Calendrier de la formation TISF

Calendrier des regroupements 2024-2025 / ME - TISF / IRTS CA

[illegible]

Calendrier prévisionnel des regroupements 2025-2026 / ME - TISF / IRTS CA

[illegible]

Version du 28/01/2025



Formation en centre



Amplitude formation sur site



Vacances scolaires

Jours fériés

Annexe 2 : Programme détaillé

Légendes :

connaissances
méthodologie
positionnement professionnel

Axe 1 : L'être humain, un sujet en interaction (la personne et la famille)

Axe 2 : La personne et sa santé : besoins et potentialités (la santé)

Axe 3 : La société, le groupe, l'individu avec ses appartenances et ses ruptures (l'insertion, l'exclusion)

Axe 4 : Le citoyen, acteur engagé dans le "faire ensemble" sur un territoire (le territoire)

Axe 5 : Approche citoyenne et professionnelle de l'intervention sociale (la citoyenneté, le droit, les politiques sociales)

Axe 6 : Recherche et international

Axe 7 : Elaboration de démarches professionnelles (techniques et méthodes)

Axe 8 : Cheminement et implication professionnelle (positionnement professionnel et construction de l'expérience)

	Compétences	Unité de Formation	Contenus de formation	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8
Bloc 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans	• Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne/la sphère familiale • Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe • Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe	UF1 La personne et son entourage	Le processus de développement tout au long de la vie	X							
			La construction identitaire	X							
			La personne et ses groupes d'appartenance			X					
			La connaissance des publics		X	X					
			Les fondamentaux des politiques publiques de solidarité					X			
			Les parcours et trajectoires			X					
			La notion de genre			X					
			L'interculturalité			X					
			Les phénomènes de maltraitance, de violence et les dispositifs de protection des personnes	X		X					
		TOTAL 147 heures									
		UF2 Le projet personnalisé	Le cadre légal et réglementaire des différents types de projets					X			
			Les différents modes de l'intervention sociale								X
			L'autonomie, l'autodétermination, le pouvoir d'agir et la co-construction		X						
			La place de l'entourage		X						
			La démarche inclusive		X						
			Les droits et obligations des personnes et des professionnels					X			
			La bientraitance et bienveillance		X						
			L'éthique dans les pratiques professionnelles		X			X			
			Les méthodes et outils d'observation de la situation de la personne							X	
			Les fondamentaux de la méthodologie du projet personnalisé							X	
			La communication avec la personne et son entourage							X	
			Les fondamentaux de la communication alternative		X					X	
			L'approche pluridisciplinaire de l'accompagnement socio-éducatif							X	
			La transmission d'informations							X	
			Les fondamentaux de la veille professionnelle							X	
			La réflexivité et l'auto-analyse de sa pratique professionnelle								X
			L'explicitation du rôle et des limites de l'intervention								X

	Compétences	Unité de Formation	Contenus de formation	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 8	
Bloc 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale Domaine de formation : 380 heures	• Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant/ du jeune • Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie • Participer en lien avec le(s) parents/la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant/du jeune • Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant/du jeune • S'assurer du bon déroulement des visites en présence de tiers • Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale	UF1 La périnatalité / Natalité	Le désir d'enfant		X							
			La grossesse		X							
			Le suivi pédiatrique		X							
			La sphère familiale et le nouveau-né		X							
			Les potentialités sensorielles et émotionnelles du nouveau-né		X							
			Les situations particulières (naissance d'un enfant en situation de handicap, prématurité, décès, etc.)		X							
			Les soins spécifiques d'un nouveau-né		X							
			Les gestes et postures physiologiques avec le nouveau-né		X							
			L'accueil du nouveau-né dans le cadre de vie		X							
			Faire avec/ faire à la place des (du) parent(s)/sphère familiale								X	
		TOTAL 42 heures										
		UF2 La famille	La famille et son environnement	X								
			La compréhension du système familial	X								
			L'évolution sociologique et l'identité socioculturelle de la famille	X								
			Les relations entre les membres de la famille	X								
			Les situations de crise	X								
			La notion de deuil et de séparation	X								
			L'analyse et l'évaluation des situations familiales								X	
		TOTAL 63 heures	Le positionnement lors d'un changement dans l'équilibre familial								X	
		UF 3 La parentalité et la place de l'enfant/du jeune	Le passage de la conjugalité à la parentalité	X								
			La relation parent(s)-enfant/jeune	X	X							
			Le rôle des (du) parent(s) dans le développement de l'enfant/du jeune	X	X							
			L'environnement de l'enfant/du jeune et l'influence sur son développement	X								
			Le statut juridique de l'enfant et de sa famille					X				
			Les droits et devoirs des (du) parent(s)					X				
			Les dispositifs de soutien à la parentalité	X	X							
			L'autorité parentale					X				
			Les critères de qualité et les normes de sécurité des jeux et des équipements		X							
			L'usage et les pratiques du numérique					X				
			Le quotidien dans la relation éducative									X
			L'organisation d'activités comme support à la relation éducative								X	
			Les techniques favorisant l'adhésion et la participation des (du) parent(s)								X	
			L'approche pédagogique au quotidien									X
			Les techniques éducatives, leur mise en œuvre et leur évaluation								X	
			Les fondamentaux de la résolution des conflits									X
			La réflexivité et l'auto-analyse de sa pratique professionnelle									X
			La coopération avec le(s) parent(s) dans l'éveil et l'éducation									X
			Le respect de l'intimité et des habitudes de vie des personnes									X
			La valorisation de l'enfant/du jeune et des (du) parent(s)									X
			Les techniques d'expression et de communication avec l'enfant/le jeune									X
			Ecoute et sécurisation de l'enfant/du jeune									X
			L'encadrement d'activités									X
			La gestion des situations de crise									X
		TOTAL 208,5										
			Le cadre juridique de la visite en présence de tiers							X		

ANNEXES

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

1. Contexte de l'intervention

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce son activité dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale. Il exerce dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Son intervention s'effectue dans le respect du projet institutionnel et de l'expression de la demande de la personne accueillie ou accompagnée (1).

Il intervient auprès de personnes qui ont besoin d'aide lors de circonstances particulières : décès, hospitalisation, grossesse pathologique, naissance, longue maladie, handicap, difficultés sociales, etc. Il accompagne les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou en situation d'exclusion. Son objectif est de préserver leur autonomie et de les soutenir, en les aidant dans leur quotidien.

Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution de la famille ou de la personne aidée, dans son environnement proche ou en établissements sociaux et médico-sociaux.

Il est employé en grande majorité par les associations d'aide à domicile ou les établissements sociaux et médico-sociaux comme les structures d'accueil pour personnes en situation de handicap, résidences pour personnes âgées, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) centres maternels foyers de l'enfance, etc.)

Il intervient à toutes les étapes du projet personnalisé dans le respect du droit et des libertés des personnes dont il veille à favoriser l'expression, la participation et l'autodétermination. Il accompagne les apprentissages et soutient le développement des capacités de socialisation, d'autonomie et d'insertion des personnes. Il participe à l'organisation de la vie quotidienne dans l'établissement et anime des temps individuels et collectifs.

Il contribue au développement de la vie familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale par exemple en aidant à prendre soin du nourrisson si les parents sont dans l'impossibilité temporaire de faire face au quotidien (hospitalisation, handicap, etc.).

Il peut intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance, à la demande des services du département quand il y a notamment maltraitance, violence ou divorce difficile.

Lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents, il peut être amené à participer aux visites en présence de tiers et à en assurer le bon déroulement.

Il conduit des actions individuelles ou collectives dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial nécessaire à la coordination des activités, à la continuité de l'accompagnement et à la qualité du service rendu à la personne et à son entourage.

2. Blocs de compétences et activités

Les compétences sont organisées en trois blocs de compétences non hiérarchisés entre eux.

Bloc de compétences : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours :

Description du bloc de compétences :

Le technicien de l'intervention sociale et familiale participe à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets personnalisés dans le cadre du projet d'établissement et de service, veille au développement des potentialités de la personne et de la sphère familiale.

Il participe à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne ; il contribue à la mise en œuvre au quotidien d'actions collectives et individuelles, de projets collectifs ou personnalisés adaptés, facilite l'accès aux ressources de l'environnement. Il construit et anime des activités dans le domaine de l'accès à la citoyenneté.

Activités du bloc de compétences :

- participer au projet personnalisé ;
- participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne.

Bloc de compétences : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale :

Description du bloc de compétences :

Le technicien de l'intervention sociale et familiale accompagne le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) et la sphère familiale lors de tout changement important de la vie notamment l'accueil d'un enfant.

Il participe au bien-être, à la socialisation et au développement de l'enfant/du jeune et soutient le(s) parent(s) dans l'éducation de l'enfant/du jeune.

Dans certains cas il peut être amené à participer aux visites en présence de tiers en s'assurant de leur bon déroulement.

Activités du bloc de compétences :

- soutenir le(s) parents/la sphère familiale à tout changement de la vie familiale ;
- accompagner les parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation et le développement de l'enfant/jeune.

Bloc de compétences : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours :

Description du bloc de compétences :

Le technicien de l'intervention sociale et familiale exerce ses activités au sein d'une équipe pluri-professionnelle et participe de manière active aux réunions institutionnelles. Il entretient des relations professionnelles avec les partenaires concernés par la mise en œuvre du projet personnalisé et peut organiser des activités éducatives en partenariat sur le territoire.

Activités du bloc de compétences :

- accompagner la personne/la sphère familiale dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial ;
- participer à la vie de l'institution.

La communication : une compétence transversale :

La communication a été intégrée en tant que compétence transversale qui traverse l'ensemble des activités du technicien de l'intervention sociale et familiale. Cette compétence est contextualisée en lien avec les activités de chacun des blocs de compétences.

La communication s'entend comme transmettre, informer, communiquer avec, formaliser des écrits, représenter l'établissement ou le service, participer à la circulation de l'information.

3. Référentiel professionnel

Bloc de compétences n° 1 : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours		
Activités	Compétences	Indicateurs de compétences
Participer au projet personnalisé	Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne/la sphère familiale	– Accueillir la personne/la sphère familiale et se faire accueillir par la personne/la sphère familiale – Créer les conditions favorables à l'expression et soutenir la parole – Développer une écoute attentive pour créer du lien – Observer les attitudes et comportements pour développer une compréhension de la personne/la sphère familiale
	Concourir à l'élaboration du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe	– Identifier les besoins et recueillir les attentes de la personne/la sphère familiale – Repérer les ressources et les capacités de la personne/la sphère familiale – Associer la personne/la sphère familiale à l'élaboration du projet personnalisé – Participer à la définition des objectifs et à la rédaction du projet personnalisé
	Contribuer à la mise en œuvre du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe	– Associer la personne/la sphère familiale à la mise en œuvre du projet personnalisé – Mobiliser les ressources et les capacités d'autodétermination de la personne/la sphère familiale – Veiller à l'exercice des droits fondamentaux et des libertés de la personne/la sphère familiale – Veiller au respect de la vie privée et de l'intimité de la personne/la sphère familiale – Prendre en compte le rythme de vie de la personne/la sphère familiale et ses attentes – Repérer les situations à risque ou les situations d'urgence pour la personne/la sphère familiale – Favoriser les situations de bientraitance et agir dans les situations de maltraitance – Gérer les situations à risque ou les situations d'urgence dans le respect des procédures établies
	Participer à l'évaluation du projet personnalisé avec la personne/la sphère familiale et l'équipe	– Repérer et valoriser les évolutions de la personne/la sphère familiale – Identifier les difficultés de mise en œuvre du projet personnalisé – Réajuster les objectifs de l'accompagnement en fonction de l'évaluation – Proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre
Participer à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne	Mobiliser les actes de la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie de la personne/la sphère familiale	– Assurer une fonction de repère et d'étayage – Utiliser les actes de la vie quotidienne comme support des apprentissages – Accompagner la personne/la sphère familiale dans les actes de la vie quotidienne – Mettre en œuvre des méthodes et transmettre des techniques pour permettre à la personne/la sphère familiale de réaliser les actes de la vie quotidienne de manière autonome – Respecter les règles d'hygiène et de sécurité dans l'accompagnement à la réalisation des actes de la vie quotidienne
	Accompagner la personne/la sphère familiale dans les activités de la vie sociale	– Favoriser l'apprentissage des règles de vie sociale – Permettre à la personne/la sphère familiale de situer les ressources de son environnement – Proposer et organiser des actions favorisant la compréhension des rôles et places des différents acteurs de la société – Informer et orienter vers des services adaptés à sa situation – Accompagner la personne/la sphère familiale dans les différentes démarches – Accompagner la personne/la sphère familiale dans l'utilisation des outils numériques – Sensibiliser la personne/la sphère familiale sur les potentielles dérives de l'utilisation des outils numériques

Compétence transversale Communication

Compétence	Indicateurs de compétences
Communiquer dans le cadre de l'accompagnement social	– Adapter sa communication à la personne/la sphère familiale – Utiliser les outils de recueil de l'expression adaptés à la personne/la sphère familiale – Utiliser les techniques de l'entretien – Transmettre les informations adaptées relatives au projet personnalisé – Respecter les règles de confidentialité dans la transmission des informations

Bloc de compétences n° 2 : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale		
Activités	Compétences	Indicateurs de compétences
Soutenir le(s) parents/la sphère familiale à tout changement de la vie familiale	Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'accueil de l'enfant/du jeune	- Repérer les difficultés/situations de vulnérabilité que peut rencontrer le(s) parents/la sphère familiale lors de l'arrivée de l'enfant/du jeune - Adapter les différents moyens d'actions afin d'accompagner les parents dans l'accueil de l'enfant/du jeune - Préparer le cadre de vie à l'accueil du nouveau-né en lien avec le(s) parents/la sphère familiale - Créer des conditions favorables à l'accueil du nouveau-né en lien avec le(s) parent(s)/sphère familiale
	Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans des situations de modification importante de la vie	- Repérer les conséquences d'une nouvelle situation familiale - Evaluer les besoins des (du) parent(s)/sphère familiale - Proposer des modalités d'action adaptées à la nouvelle situation - Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans la recherche d'un nouvel équilibre de vie - Soutenir et accompagner les situations de ruptures familiales - Utiliser les techniques de gestion des conflits
Accompagner les parent(s)/la sphère familiale dans l'éducation et le développement de l'enfant/du jeune	Participer en lien avec le(s) parents/la sphère familiale au bien-être aux différents stades de développement de l'enfant/du jeune	- Repérer et alerter tout signe inhabituel dans la santé et le bien-être de l'enfant/du jeune - Repérer et alerter sur les situations de négligences ou de carence de l'enfant/du jeune - Organiser et réaliser des pratiques de soins d'hygiène répondant aux besoins repérés - Adapter son intervention aux besoins physiques, affectifs et psychiques de l'enfant/du jeune - Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans le repérage des besoins de l'enfant /du jeune
	Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant/du jeune	- Repérer les potentialités et capacités des (du) parent(s)/de la sphère familiale et s'appuyer sur les personnes ressources - Adapter son intervention en fonction du niveau d'autonomie des (du) parent(s)/de la sphère familiale - Proposer des modalités relationnelles et éducatives adaptées aux potentialités de l'enfant/du jeune - Repérer les signes de carence qui auraient un impact sur le développement de l'enfant/du jeune ou de retard dans le développement de l'enfant/du jeune - Proposer et organiser en lien avec le(s) parent(s)/la sphère familiale, des activités propres au développement de l'enfant/du jeune - Participer à la scolarité de l'enfant/du jeune - Accompagner le(s) parents/la sphère familiale dans l'éducation, le développement et la socialisation de l'enfant/du jeune en situation de handicap - Assurer un appui au(x) parent(s)/sphère familiale dont un des membres est en situation de handicap
	S'assurer du bon déroulement des visites en présence de tiers	- Participer aux visites en présence de tiers - Observer la dynamique familiale - Veiller à favoriser le lien parent(s)/enfant-jeune au fil des rencontres - Protéger et sécuriser l'enfant/le jeune - S'assurer du bien-être de l'enfant/du jeune - Rendre compte du déroulement des visites en présence d'un tiers et proposer des aménagements nécessaires le cas échéant

Compétence transversale Communication

Compétence	Indicateurs de compétences
Communiquer dans le cadre du soutien à la fonction parentale	- Adapter son mode de communication aux relations familiales et intergénérationnelles - Formaliser et restituer les éléments d'observation et d'analyse - Participer à la rédaction des documents relatifs à la protection de l'enfance - Transmettre les informations adaptées relatives au soutien à la parentalité

Bloc de compétences n° 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours		
Activités	Compétences	Indicateurs de compétences
Accompagner la personne/la sphère familiale dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial	Participer au travail d'équipe	- Se situer dans une équipe en repérant les limites de sa fonction et de ses responsabilités - Repérer et mobiliser les ressources internes - Participer aux réunions de coordination et de synthèse - Organiser et ajuster ses activités en interaction l'équipe
	Instaurer une collaboration professionnelle avec les partenaires	- Identifier les rôles et les missions des partenaires du territoire - Mobiliser les ressources partenariales - Etablir avec les partenaires les collaborations nécessaires à la mise en œuvre du projet - Prendre part à des actions collectives partenariales
Participer à la vie de l'institution	Contribuer au projet de l'établissement ou de service	- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre du projet d'établissement ou de service - Participer à l'évaluation et à l'adaptation du projet d'établissement ou de service - Concourir à l'organisation des activités de l'établissement ou du service - Contribuer aux réunions institutionnelles et aux instances de participation
	Participer à la démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement	- Repérer, signaler et déclarer les événements indésirables et les non-conformités - Proposer des actions d'amélioration contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences - Contribuer à l'évaluation des pratiques professionnelles

Bloc de compétences n° 3 : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours		
Activités	Compétences	Indicateurs de compétences
		- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation

Compétence transversale Communication

Compétence	Indicateurs de compétences
Communiquer dans le cadre du travail d'équipe et partenarial	- Respecter le cadre juridique du partage d'informations - Adapter sa communication orale et écrite aux interlocuteurs - Elaborer et transmettre par oral et par écrit les informations strictement nécessaires à la coordination des activités et à la continuité de l'accompagnement - Utiliser les outils de communication de l'établissement ou du service dont les outils numériques - Formuler et argumenter des propositions - Se présenter et représenter son établissement ou service

(1) Dans la suite du document, le terme « personne » sera employé.



CARNET DE BORD
DE LA FORMATION PRATIQUE
DU
TECHNICIEN DE
L'INTERVENTION SOCIALE ET
FAMILIALE

2024 – 2026

CARNET DE BORD

Bloc 1 pour les semestres 1 et 2 et Bloc 2 pour le semestre 2 du référentiel professionnel²⁶

BC1 : « Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours ».

BC2 : « Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s)
dans l'exercice de la fonction parentale ».

Promotion Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale 2024-2026

Nom et prénom de l'apprenant :

Présentation générale

En application avec le décret et l'arrêté du 1^{er} juillet 2024, il est à noter que si la formation théorique comprend 950 heures d'enseignement théorique, la formation pratique tient pour 1050 heures réparties sur les deux ans.

Afin de vous aider à construire les compétences requises à votre fonction future, vous avez à rédiger un carnet de bord au cours de votre formation pratique. Il se présente comme un outil, véritable fil conducteur pour la construction de votre parcours, en vous appuyant ici sur le référentiel professionnel du bloc 1 et bloc 2, intervenant en complément du référentiel de formation.

Il a pour objectif de vous aider à prendre conscience de vos progrès, de votre évolution professionnelle tout en étant un support pour les personnes responsables de votre encadrement (autonomie, difficultés, connaissances utilisées...). Le référent professionnel peut apporter ses commentaires, ses remarques le plus régulièrement possible.

Quatre observations sont demandées au cours de l'année à partir desquelles une recherche théorique viendra étayer une démarche réflexive, deux concernent le premier bloc et deux seront identifiées pour le bloc2.

Une grille d'autoévaluation vous est demandée semestre 1 et 2.

Une grille d'évaluation notée par le formateur référent de parcours servira de support lors du bilan annuel à mi-parcours de votre formation (fin de semestre 2).

Le carnet de bord sert non seulement à visualiser le fil conducteur de vos apprentissages, à faire des choix et à les argumenter en lien avec des apports/recherches théoriques mais encore à renforcer votre potentiel et à identifier vos compétences professionnelles. Le fait qu'il y ait traçabilité et valorisation de votre progression ne peut que vous aider dans votre développement tant professionnel que personnel. Ce carnet de bord sera évalué à la fin de la première année et pris en compte dans le cadre du contrôle continu.

Encadrement de la formation pratique et rôle de l'encadrement

Pendant la durée de la formation pratique, l'apprenant bénéficiera de l'accompagnement de :

Mme, M., référent professionnel.



..... Courriel.....

Le référent professionnel :

- ⇒ Aide l'apprenant à affiner ses objectifs de formation pratique et à les mettre en œuvre au regard des blocs de compétence identifiés dans le référentiel professionnel,
- ⇒ Met à disposition de l'apprenant les outils spécifiques qu'il est en mesure de lui transmettre en adéquation avec ses missions, (projets, documentation, soutien technique, rencontres...),
- ⇒ Aide l'apprenant à se situer dans un travail d'équipe en l'informant sur les caractéristiques des personnes accueillies,
- ⇒ Conseille l'apprenant dans ses recherches et dans la rédaction des travaux demandés par le centre de formation,

- ⇒ Évalue au fur et à mesure les actions et les compétences professionnelles de l'apprenant,
- ⇒ Procède aux évaluations prévues dans le référentiel de formation pratique,
- ⇒ Rédige l'évaluation de la formation pratique après un entretien avec l'apprenant, appréciation qui sera transmise à l'IRTS CA dans les huit jours qui suivent la fin de la formation pratique, même si celui-ci est interrompu avant le terme prévu.

Pour l'IRTS CA, Mme **FREAL Aude**, formatrice référente de parcours, est chargée de l'accompagnement de l'apprenant.

☎ : 03.26.06.93.08

Courriel : aude.freal@irtsca.fr

La formatrice référente de parcours du centre de formation :

- ⇒ Accompagne l'apprenant dans sa réflexion professionnelle,
- ⇒ Accompagne l'apprenant dans l'élaboration de son projet de formation pratique,
- ⇒ Accompagne l'apprenant dans la rédaction de ses écrits en lien avec la formation pratique,
- ⇒ Organise une ou deux rencontre(s) avec les référent-e-s professionnel-le-s participant à l'accompagnement,
- ⇒ Effectue une visite de la formation pratique en première année et lorsqu'une difficulté particulière est repérée.
- ⇒ Évalue le carnet de bord en fin de première année de formation.

Consignes générales pour le carnet de bord

A travers toutes les démarches d'observations et de recherches attendues, vous devez veiller à conserver **l'anonymat des personnes en utilisant des noms fictifs**. Cette vigilance porte aussi pour les structures, les services ou les partenaires qu'il n'est pas nécessaire d'identifier précisément, mais plutôt de présenter dans leurs caractéristiques et missions générales.

Une semaine avant votre regroupement, vous devez envoyer à votre formatrice référente de parcours votre carnet de bord afin que celle-ci puisse en prendre connaissance et vous en faire un retour lors du temps prévu à cet effet. Vous veillerez à envoyer le document travaillé en format Word et à partir des corrections précédentes pour garantir le suivi et la cohérence de la progression du travail.

Les corrections ou les commentaires du référent professionnel ou du référent de parcours doivent vous inviter à répondre et/ou retravailler la démarche attendue.

**CARNET DE BORD - GRILLE D'AUTO EVALUATION
PROGRESSION DU CHEMINEMENT PROFESSIONNEL
PROMOTION TISF 20 - 20**

Nom-prénom de l'apprenant :

Nom-prénom du RP IRTSCA :

Date de l'auto-évaluation S1 :

Date de l'auto-évaluation S2 :

Echelle d'évaluation

1

5

Appréciation sur la forme

Vocabulaire professionnel adapté	S1					
	S2					
Qualité rédactionnelle (style, orthographe, syntaxe...)	S1					
	S2					
Respect des échéances pour restituer le carnet de bord au RP	S1					
	S2					

Appréciation sur le contenu

Les observations

Qualité des observations (factuelles, objectives...)	S1					
	S2					

L'analyse

Cohérence de l'analyse avec les observations	S1					
	S2					
Qualité de l'analyse	S1					
	S2					
Capacité à mobiliser les références théoriques dans l'analyse	S1					
	S2					

La posture professionnelle

Positionnement en tant que TISF (attitude, adaptation, analyse, prise d'initiative, de décisions, communication, écoute, transmission...)	S1					
	S2					
Ethique et déontologie (respect, ponctualité, engagement, discrétion professionnelle, absence de jugement de valeur...)	S1					
	S2					
Capacité à prendre du recul et réajuster sa pratique professionnelle	S1					
	S2					

Appréciation générale

-



GUIDE DU RÉFÉRENT PROFESSIONNEL

FORMATION TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Promotion 2024 – 2026





Guide à l'attention des référents professionnels des apprenants de la formation Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Nous vous remercions d'accueillir un apprenant Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale réalisant sa formation pratique au sein de votre établissement.

Afin de vous soutenir dans l'accompagnement de l'apprenant, nous vous joignons un document support.

Le diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale vient d'être réformé, cela implique un passage de domaines de compétences en blocs de compétences. Désormais la formation pratique tient pour 53 % de la formation. Pour attester des heures effectives de la formation pratique, il est indispensable de remplir et signer le document de l'émargement ci-joint.

En fonction du bloc visé durant la formation pratique, le site qualifiant évalue les capacités de l'apprenant à :

- Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours (bloc 1)
- Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale (bloc 2)
- S'inscrire dans un travail d'équipe et partenariale pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours (bloc 3)

Pour ce faire, l'IRTS CA fournit à chaque référent professionnel, un guide pour réaliser l'évaluation de la formation pratique où sont indiqués les compétences et les indicateurs pour chaque bloc.

Cette évaluation fait partie des documents officiels du livret de formation destiné au jury de certification et devra être transmise dès la fin de la formation pratique à Blandine DANAU (blandine.danau@irtsca.fr).

En complément de l'évaluation, un outil pédagogique a été transmis à l'apprenant. Il s'agit d'un carnet de bord qui contient entre autres, 4 démarches d'observations et de recherches à réaliser en situation de formation pratique.

En début d'année civile, une réunion avec l'ensemble des référents professionnels et l'équipe pédagogique de la filière des TISF est organisée afin d'évoquer le parcours de professionnalisation des apprenants TISF, quel que soit leur statut. Cette réunion est également l'occasion d'aborder les projets en cours et les différents aspects de la vie de la filière des TISF et des promotions en cours de formation.

Les apprenants TISF ne sont pas concernés par ce temps d'échange.

Pour **le cycle 2024-2025**, cette rencontre a lieu **le mardi 21 janvier 2025 à 14h00** en mode hybride (présentiel à l'IRTSCA, salle 505 et visio-conférence Zoom). Une invitation est parallèlement adressée par courriel à chaque référent professionnel et maître d'apprentissage.

Par ailleurs vous serez également conviés au conseil de perfectionnement (présentation du rapport d'activité) qui aura lieu le **1^{er} avril 2025**. Nous vous adresserons une invitation et toute personne intéressée peut nous faire part de son souhait d'y participer (isabelle.houpy@irtsca.fr / Responsable de la filière TISF - blandine.danau@irtsca.fr / assistante pédagogique).

Recevez nos sincères salutations,

L'équipe pédagogique de la formation TISF

Sommaire du guide

- ✚ Extrait de l'Arrêté du 1^{er} juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- ✚ Calendrier de l'année 2024 – 2025
- ✚ Statuts des apprenants de la formation de TISF
- ✚ Référentiel de formation pratique 1^{ère} année
- ✚ Feuille d'émargement de la formation pratique